



eau
métropole
ROUENNORMANDIE



RAPPORT ANNUEL 2020

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**



métropole
ROUENNORMANDIE

Sommaire

I. PRESENTATION GENERALE EAU DE LA METROPOLE-ROUEN-NORMANDIE	4
1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants	4
2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1 ^{er} janvier 2020	6
1 - Organisation des services - Pôles de proximité et mode de gestion	6
3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2020	10
1 - Structure budgétaire	10
2 - Recettes et charges du service	10
3 - Indicateurs financiers	11
4 - Facturation et Prix de l'Eau	12
4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution	13
1 - Les ressources	13
2 - Qualité des eaux distribuées	18
3 - Préservation de la ressource - Études	19
5 - Exploitation - Caractéristiques techniques	26
1 - Indicateurs techniques	26
2 - Patrimoine	29
6 - Gestion clientèle abonnés	32
1 - Abonnés	32
2 - Volumes consommés	32
3 - Indicateurs de performances	33
7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2020	35

II. PRESENTATION PAR SERVICE	38
1 - Service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf	38
1 - Présentation du service	38
2 - Indicateurs techniques	39
3 - Données clientèle - abonnés	41
4 - Qualité de l'eau	41
5 - Indicateurs de performance	43
2 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Ouest	44
1 - Présentation du service	44
2 - Indicateurs techniques	45
3 - Données clientèle - abonnés	47
4 - Qualité de l'eau	47
5 - Indicateurs de performance	48
6 - Indicateurs financiers	49
3 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur « Nord-Ouest 2018 »	50
1 - Présentation du service	50
2 - Indicateurs techniques	51
3 - Données clientèle - abonnés	53
4 - Qualité de l'eau	53
5 - Indicateurs de performance	54
6 - Indicateurs financiers	55
4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges	57
1 - Présentation du service	57
2 - Indicateurs techniques	57
3 - Données clientèle - abonnés	59
4 - Qualité de l'eau	59
5 - Indicateurs de performance	59
6 - Indicateurs financiers	60

III. ANNEXES

61

Annexe 1 : Synthèse des données 2020 par commune 62

Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS) 65

Régie secteur Rouen : Rouen La Jatte	65
Régie secteur Rouen : Rouen Grand Mare Châtelet	66
Régie secteur Rouen : Rouen Bas de ville	67
Régie secteur Rouen : Darnétal	68
Régie secteur Rouen : Fontaine-sous-Préaux	69
Régie secteur Rouen : Montmain	70
Régie secteur Rouen : Plateau Est Franqueville	71
Régie secteur Rouen : Plateau Est Neuville	72
Régie secteur Rouen : Roncherolles sur le Vivier	73
Régie secteur Rouen : St Aubin-Épinay BS	74
Régie secteur Rouen : St Jacques-sur-Darnétal Épinay HS	75
Régie secteur Rouen : St Léger du Bourg Denis	76
Régie secteur Rouen : St Martin du Vivier	77
Régie secteur Rouen : Grand-Quevilly	78
Régie secteur Rouen : Oissel	79
Régie secteur Rouen : Banlieue Sud de Rouen	80
Régie secteur Rouen : Grand Couronne - Moulineaux	81
Régie secteur Rouen : La Maison Brulée	82
Régie secteur Elbeuf : Caudebec-lès-Elbeuf	83
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Buquet	84
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Est	85
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Ouest	86
Régie secteur Elbeuf : Freneuse	87
Régie secteur Elbeuf : Orival	88
Régie secteur Elbeuf : St Aubin-lès-Elbeuf	89
Régie secteur Elbeuf : St Pierre-lès-Elbeuf	90
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Bardouville	91
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Yville-sur-Seine	92
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Duclair	93
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Houpeville	94
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Malaunay - Le Houlme	95
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Hénouville Métropole	96
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Yainville	97
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Maromme Mélange	98
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Maromme Usine de traitement	99
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Déville lès Rouen	100
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Isneauville	101
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Le Trait	102
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Sahurs	103
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Saint Martin de Boscherville	104
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Saint Paër	105
Délégation de service public EdN : Jumièges	106

Annexe 3 : Délibérations et Programme de travaux sur le territoire de la Métropole en 2021 107

Annexe 4 : Glossaire 113

Présentation Générale EAU de la Métropole-Rouen-Normandie

1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants

❖ Chiffres Clés

Nombre d'abonnés : 200 550 pour 499 912 habitants (estimation sur la base des données population totale INSEE 2018), y compris les habitants desservis par EAU de la Métropole Rouen Normandie résidant sur la commune de Quincampoix (hameau de la Muette).

Volumes consommés autorisés : 25 592 932 m³/an, soit 70 118 m³/jour en diminution de 0,4%

Volumes distribués : 31 597 626 m³/an soit 86 659 m³/jour en augmentation de 0,4%

27 ressources (champ captant) pour une capacité totale théorique de production de 215 520 m³/jour dont 7 usines de traitement

92 réservoirs pour une capacité globale de 124 660 m³, et 9 cuves d'eaux traitées en sortie usine d'une capacité globale de 11 720 m³

2 989 km de réseau (hors branchements)

Rendement du réseau 81,56% en diminution de 0,81 points

Indice linéaire de perte ILP : 5,50 m³/km/jour en hausse de 3,6%

Qualité des eaux distribuées en 2020 :

- **Paramètres bactériologiques : 100,00% des prélèvements conformes**
- **Paramètres physico-chimiques : 98,87% des prélèvements conformes**

❖ Faits Marquants

- **Maintien de l'activité et de la continuité du service public durant la crise sanitaire « COVID 19 » - mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité, dès le 17 mars 2020 (1^{er} confinement) et adaptation des services et activités au cours de l'année en fonction des directives gouvernementales.**

La crise a impacté :

- **L'activité « relation aux usagers », particulièrement avec la fermeture des accueils, et la relève de compteur réalisée uniquement pour les compteurs en radio durant les phases de confinement, avec en corollaire l'établissement de facturation sur la base d'une consommation estimée pour environ 12 % du nombre global ayant entraîné un « surcroit » de réclamations orales via Ma Métropole.**
 - **Les opérations de renouvellement de compteurs et branchements, ainsi que le renouvellement des réseaux.**
 - **Les indicateurs réglementaires : rendement de réseaux, indice linéaire de perte, taux de renouvellement de réseaux.**
- **Appel d'offre et attribution d'un nouveau marché de prestation de service regroupant les contrats externalisés (PS Nord-Ouest + PS Ouest + DSP Jumièges).**
 - **Phase préparatoire au cours du dernier trimestre 2020 – changement de prestataires.**
 - **Démarrage de la prestation le 1^{er} janvier 2021.**
 - **Poursuite de l'étude de recensement des conduites en PVC et établissement d'un programme de contrôle CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) pour priorisation des renouvellements canalisation PVC (Poly Chlorure de Vinyle). Réalisation de 15 opérations en 2020, soit 5 km de réseaux renouvelés.**
 - **Démarrage de l'interconnexion Yainville – Duclair (pose de 5,75 km de canalisations et réalisation d'une station de surpression).**

- Interconnexion Canteleu-Quevillon, dans le cadre de la dérogation sur le captage de Quevillon (Triazines) – Marché de travaux attribué en 2020 (4,5 km de canalisation) – Démarrage des travaux en 2021 et mise en service en 2022.
- Préparation des travaux d'extension TEOR, préparation et coordination en 2020. Chantier démarré en janvier 2021.
- Action sur le renouvellement de réseaux : avec rationalisation : 0,8 % (y compris grands projets métropole et Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI)).
- Usine de la JATTE – Renouvellement du procédé d'ultrafiltration – Etudes AVP et PRO pour traitement des pesticides – Attribution marché de conception-réalisation – 3 000 000 € HT – Démarrage phase PREPA en décembre 2020.
- Réhabilitation des étanchéités des réservoirs Sente Sainte-Venise à Bois-Guillaume, et Saint-Cyr à Elbeuf.
- Poursuite de la mise en œuvre de l'organisation des compétences eau-assainissement aux enjeux actuels et futurs de la Métropole (adéquation avec la loi Maptam et la loi NOTRe), avec une réorganisation des services en deux directions, une Direction Cycle de l'Eau et une Direction Eau/Assainissement-Régies, et un système de management interne par les processus, permettant de mieux assurer les deux rôles de la Métropole sur les services publics de l'eau et de l'assainissement (et plus généralement du grand cycle de l'eau) : son rôle d'autorité organisatrice et son rôle d'opérateur de service public dans le cadre d'une régie à autonomie financière sans personnalité juridique.
- Poursuite des conventions de partenariat technico financière avec le syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec.
- Mise en place d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes captées à Quevillon et Oissel (les Cateliers), préalablement au démarrage des études des Bassins d'Alimentation de ces Captages.
- Elaboration du programme d'actions agricoles suite à la délimitation de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage de Jumièges (ZPAAC) par arrêté préfectoral du 20/12/2019.
- Délibération du Conseil Communautaire pour l'instauration d'un droit de préemption urbain au sein des Périmètres de protection Rapprochée des captages exploités par la MRN sur le territoire métropolitain.
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'action de protection du captage de Moulineaux, dans le cadre d'une convention avec le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau Neubourg (67 000 € TTC), dont aménagement de la bétairie de la Louveterie.
- Convention de recherche et développement partagés relative au modèle mathématique de gestion des ressources en eau de l'hydro-système Seine-Craie-Alluvion sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et du Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec.
 - Phase terminée (collecte de données et d'investigations géologiques).
 - Phase 2 – signature juillet 2019 – démarrage au 15 février 2020.
 - La phase 2 couvre les volets construction d'un modèle géologique 3D, construction et calage du modèle hydrodynamique et simulations de scénarii.
- Convention de recherche et développement partagés relative à la recherche de ressources alternatives en eau potable pour l'alimentation de la Métropole-Rouen-Normandie.
 - PHASE 2 – signature en juillet 2019 – démarrage au 15 février 2020 - La durée prévisionnelle de réalisation : 3 ans.

2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1^{er} janvier 2020

Au 1^{er} janvier 2015, la Métropole-Rouen-Normandie – MRN – succède à la CREA.

Créée au 1^{er} janvier 2010, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – CREA – est née du regroupement de 4 communautés : la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine (CAEBS) constituée de 10 communes, la Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) constituée de 45 communes, la Communauté de Communes Seine-Austreberthe constituée de 14 communes et la Communauté de Communes du Trait-Yainville constituée de 2 communes.

Ces quatre communautés d'origine étaient constituées de 13 services AEP - Alimentation en Eau Potable - gérés selon différents modes d'exploitation. Certains de ces services ont été intégralement transférés à la CREA. C'est le cas pour les Syndicats dont toutes les communes d'origine sont membres de celle-ci. Les Syndicats dont seule une partie des communes a adhéré à la CREA ont été scindés.

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portant notamment sur l'organisation des Communautés d'Agglomération, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à la CREA, ils se poursuivent jusqu'à leur terme.

1 - Organisation des services - Pôles de proximité et mode de gestion

❖ De juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2020, l'organisation des services est la suivante :

- **1 service Régie exploité directement par la Métropole – Service Rouen-Elbeuf (40 communes)**
- **2 services exploités en Régie sous contrat de Prestation de Service :**
 - 1 service PS Nord-Ouest 2018 (19 communes) - titulaire Eaux de Normandie
 - 1 service PS OUEST (11 communes) - titulaire STGS
- **1 service exploité en Délégation de Service Public :**
 - Délégation de service public pour le syndicat de Jumièges (2 communes) - titulaire Eaux de Normandie

Remarque : la commune d'Hérouville est comptabilisée sur 2 contrats de prestation de service (configuration historique et technique)

Cette organisation est synthétisée dans le tableau et la carte ci-après

DIRECTION de l'EAU ROUEN-ELBEUF (Coupein)			
Régie Directe Rouen-Elbeuf	PS Sect. Nord-Ouest 2018 Eaux de Normandie	PS Sect. OUEST STGS	DSP Jumièges Eaux de Normandie
Amfreville-la-Mivoie Belbeuf Bonssecours Boos Caudebec-lès-Elbeuf Cléon Darnétal Elbeuf-sur-Seine Fontaine-sous-Préaux Franqueville-St-Pierre Freneuse Gouy Grand-Couronne Grand-Quevilly La-Bouille La-Londe La-Neuville-Chant-d'Oisel Le-Mesnil-Esnard Les-Authieux-sur-le-Port-St-Ouen Montmain	Moulineaux Oissel Orival Petit-Couronne Petit-Quevilly Quèyreville-la-Poterie Roncherolles-sur-le-Vivier Rouen Sotteville-lès-Rouen Sotteville-sous-le-Val St-Aubin-Cellerville St-Aubin-Epinay St-Aubin-lès-Elbeuf St-Etienne-du-Rouray St-Jacques-sur-Darnétal St-Léger-du-Bourg-Denis St-Martin-du-Vivier St-Pierre-lès-Elbeuf Tourville-la-Rivière Ymare	Bihorel Bois-Guillaume Canteleu Déville-lès-Rouen Duclair (écart) Epinay-sur-Duclair Hautôt-sur-Seine Hérouville (le bas) Isneauville Le Trait Maromme Mont-Saint-Aignan Notre-Dame-de-Bondeville Quevillon Quincampoix (ham. de la Muette) Sahurs St-Martin-de-Boscherville St-Martin-du-V. (ham. Mt Perreux) Saint-Paër St-Pierre-de-Manneville St-Pierre-de-Varengville (écart) Ste-Marguerite-sur-Duclair Val-de-la-Haye	Annetville-Ambouville Bardouville Berville-sur-Seine Duclair Hérouville Haut Houpeville Le Houltme Malaunay St-Pierre-de-Varengville (bourg) Yainville Yville-sur-Seine
			Jumièges Le-Mesnil-sous-Jumièges

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

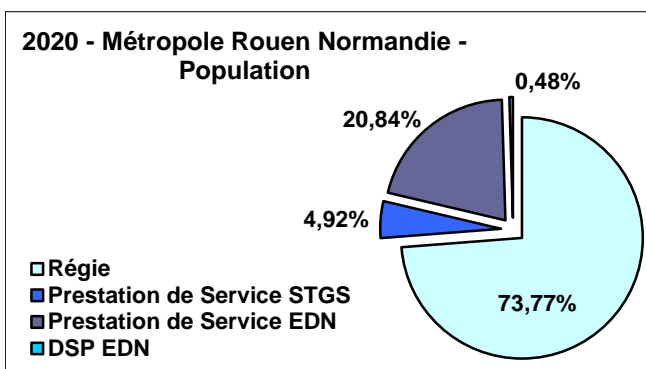
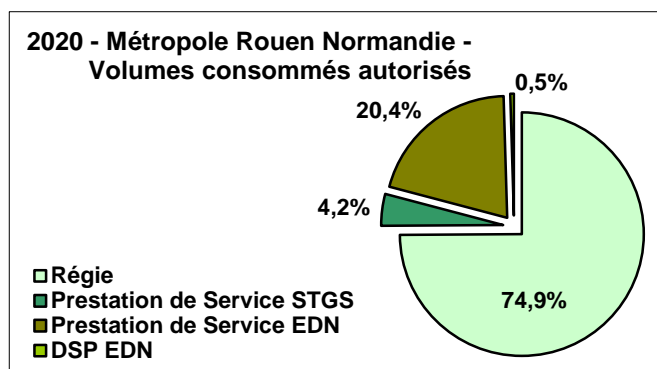
GESTION DE L'EAU au 1er Janvier 2020



- REGIE ROUEN-ELBEUF EXPLOITEE DIRECTEMENT PAR LA METROPOLE
- REGIE - PRESTATION DE SERVICE EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE - PS Nord Ouest - Fin de contrat le 31/12/2020
- REGIE AVEC MARCHÉ DE PRESTATION STGS - PS Ouest - Fin de contrat le 31/12/2020
- DSP EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE - Jumièges - Fin de contrat le 31/12/2020



En 2020 le service Rouen-Elbeuf, exploité directement par la Métropole, assure l'alimentation de 73,77% de la population et 74,9% des volumes consommés autorisés. Si on intègre les prestations de service, ce sont 99,5% de la population, correspondant à 99,5% des volumes consommés autorisés qui bénéficient des services et des prix fixés par délibération de la collectivité.



❖ **Organisation de la Régie Rouen-Elbeuf, exploitée directement par la Métropole**

La Direction Eau/Assainissement – Régies de la Métropole Rouen Normandie est composée de 5 Directions Adjointes : Finances, Marchés, Administration ; Travaux neufs eau-assainissement ; Relation aux usagers, Ressources humaines de proximité ; Exploitation assainissement ; Exploitation eau potable.

La direction adjointe chargée de la Relation aux usagers, ressources humaines de proximité, assure notamment l'administration commerciale des usagers-abonnés depuis l'abonnement au service jusqu'à la facturation, y compris la gestion des compteurs et relevé d'index. Le recouvrement des factures est du ressort du comptable public.

La direction adjointe chargée de l'Exploitation eau potable est composée :

- D'un service production qui assure le captage, le traitement de potabilisation de l'eau et son acheminement jusqu'aux réservoirs de stockage.
- D'un service distribution qui assure l'entretien du réseau et la desserte des usagers, y compris la réalisation des branchements.
- D'un service magasin en charge de la gestion des stocks et achats de pièces.

La direction adjointe chargée des Travaux neufs eau-assainissement est composée, entre autres d'un service Études et Maîtrise d'œuvre qui gère les projets EAU. Son périmètre d'action couvre les 71 communes de la Métropole.

La Maîtrise d'ouvrage est assurée par la Direction Cycle de l'Eau qui pilote entre autres la gestion patrimoniale, dont les documents graphiques et réponses DT-DICT, les programmes d'investissement (usines et réseaux), ainsi que les études (BAC, DUP, ...).

❖ **Depuis janvier 2021, l'organisation des services est la suivante :**

- **1 service Régie exploité directement par la Métropole – Service Rouen-Elbeuf (40 communes)**
- **1 service exploité en Régie sous contrat de Prestation de Service (31 communes)**
 - PS Nord-Ouest 2021 - titulaire Veolia Eau

Cette organisation est synthétisée dans le tableau et la carte ci-après

DIRECTION de l'EAU ROUEN-ELBEUF (Couperin)	
Régie Rouen-Elbeuf	PS Sect. Nord-Ouest 2021 Veolia Eau
Amfreville-la-Mivoie	Moulineaux
Belbeuf	Oissel
Bonsecours	Orival
Boos	Petit-Couronne
Caudebec-lès-Elbeuf	Petit-Quevilly
Cléon	Quèzeville-la-Poterie
Damétal	Roncherolles-sur-le-Vivier
Elbeuf-sur-Seine	Rouen
Fontaine-sous-Préaux	Sotteville-lès-Rouen
Franqueville-St-Pierre	Sotteville-sous-le-Val
Freneuse	St-Aubin-Celloville
Gouy	St-Aubin-Epinay
Grand-Couronne	St-Aubin-lès-Elbeuf
Grand-Quevilly	St-Etienne-du-Rouvray
La-Bouille	St-Jacques-sur-Damétal
La-Londe	St-Léger-du-Bourg-Denis
La-Neuville-Chant-d'Oisel	St-Martin-du-Vivier
Le-Mesnil-Esnard	St-Pierre-lès-Elbeuf
Les-Authieux-sur-le-Port-St-Ouen	Tourville-la-Rivière
Montmain	Ymare
Anneville-Ambourville	Malaunay
Bardouville	Maromme
Berville-sur-Seine	Mont-Saint-Aignan
Bihorel	Notre-Dame-de-Bondeville
Bois-Guillaume	Quevillon
Canteleu	Quincampoix (ham. de la Muette)
Déville-lès-Rouen	Sahurs
Duclair	St-Martin-de-Boscherville
Epinay-sur-Duclair	St-Martin-du-V. (ham. Mt Perreux)
Hautôt-sur-Seine	Saint-Paër
Hénouville	St-Pierre-de-Manneville
Houpeville	St-Pierre-de-Varengueville
Isneauville	Ste-Marguerite-sur-Duclair
Jumièges	Val-de-la-Haye
Le-Houlme	Yainville
Le-Mesnil-sous-Jumièges	Yville-sur-Seine
Le-Trait	

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

GESTION DE L'EAU au 1er Janvier 2021



- REGIE ROUEN-ELBEUF EXPLOITEE DIRECTEMENT PAR LA METROPOLE
- REGIE AVEC MARCHÉ DE PRESTATION VEOLIA EAU



3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2020

Les factures type 120m³ sont présentées dans la note liminaire.

1 - Structure budgétaire

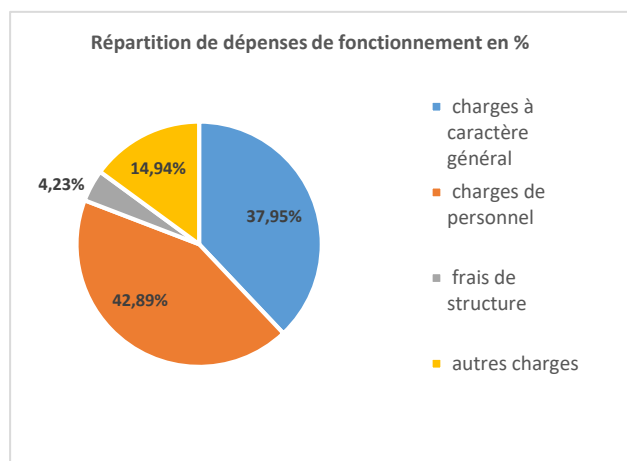
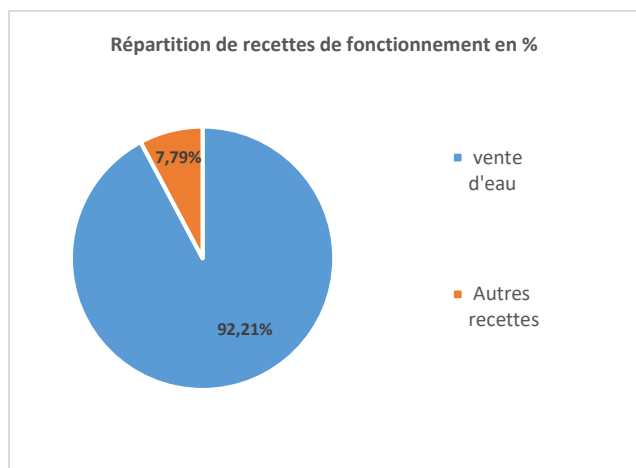
Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de la Métropole :

- La fonction de maître d'ouvrage, dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient en régie directement exploités par la Métropole ou contrôlés (prestation de service) ou encore en délégation de service public.
- La fonction d'exploitant qui inclut l'exploitation du service - la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) - et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement).

Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2020 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées, ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

2 - Recettes et charges du service

Eau de la Métropole (montants en € HT)	2 018	2 019	2 020	N/N-1 en (%)
Recettes de fonctionnement	39 452 547	41 576 799	43 967 475	6%
Vente d'eau	35 396 650	38 711 542	40 541 880	5%
Autres recettes	4 055 897	2 865 257	3 425 595	20%
Dépenses de fonctionnement	25 026 974	25 628 651	25 779 115	1%
Charges à caractère général	9 258 797	10 142 689	9 782 005	-4%
Charges de personnel	10 655 793	11 062 717	11 055 378	0%
Frais de structure	1 026 514	1 093 846	1 090 144	0%
Autres charges	4 085 870	3 329 400	3 851 588	16%
Charges de la dette (intérêt)	288 610	386 135	399 107	3%
Dépenses d'investissement (hors dette)	16 407 295	13 249 787	13 980 603	6%
Charges de la dette (capital)	3 989 219	4 203 217	4 464 100	6%
Recettes d'investissement	697 033	976 764	718 204	-26%
Subventions et autres recettes	543 233	944 340	713 514	-24%
Cession	153 800	32 424	4 690	-86%
Emprunt	7 500 000	7 335 987	822 033	-89%



3 - Indicateurs financiers

Montant des abandons de créances :

La Métropole a signé une convention avec le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2020 s'élèvent à 105 000 €. Ce fonds est directement géré par le Conseil Départemental de Seine-Maritime.

❖ Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité, indicateur de performance P109.0 : 0,0042 €/m³

Dettes de la collectivité :

	2 018	2 019	2 020	N/N-1 (en%)
Durée d'extinction de la dette (P155.3) – en années	2,51	2,76	2,17	-21%
Encours de la dette 31/12/N	41 458 234	44 591 004	40 948 937	-8%
Montant remboursé durant l'exercice	4 277 828	4 589 352	4 863 207,51	6%
dont en capital	3 989 218	4 203 217	4 464 100	6%
dont en intérêt	288 610	386 135	399 107	3%

Montant des amortissements HT :

	2 018	2 019	2 020	N/N-1 (en %)
Montant des amortissements	6 104 162	7 060 344	6 398 884	-9%

Montant global de subventions perçu HT :

	2 018	2 019	2 020	N/N-1 (en %)
Montant global de subvention (Investissement) perçu - Agence de l'eau	312 986	529 821	352 641	-33%
Montant global de subvention (Investissement) perçu - Conseil général 76	-	-	-	

Mission coopération décentralisée HT :

	2 018	2 019	2 020	N/N-1 (en %)
Mission coopération décentralisée	44 500	35 500	25 000	-30%

4 - Facturation et Prix de l'Eau

Les abonnés de la Régie Rouen-Elbeuf et de la Prestation de Service Secteur « Nord-Ouest 2018 » reçoivent 1 facture par an.

Les abonnés des services Prestation de Service Ouest et DSP Jumièges reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation et une facture sur relevé d'index du compteur.

Les factures type 120 m³ sont présentées dans la note liminaire.

Prix de l'eau sur le territoire en Régie (régie Rouen-Elbeuf et prestations de service)

Le prix de l'eau 2020 a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2019.

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût du service de l'eau (fonctionnement et investissement).
- À compter du 01/01/2016 la redevance investissement a été intégré à la part consommation.

Prix de l'eau sur les services en DSP

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau et couvrant la rémunération du délégataire.
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

La part « exploitant » du tarif est révisable par application d'une formule contractuelle.

4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution

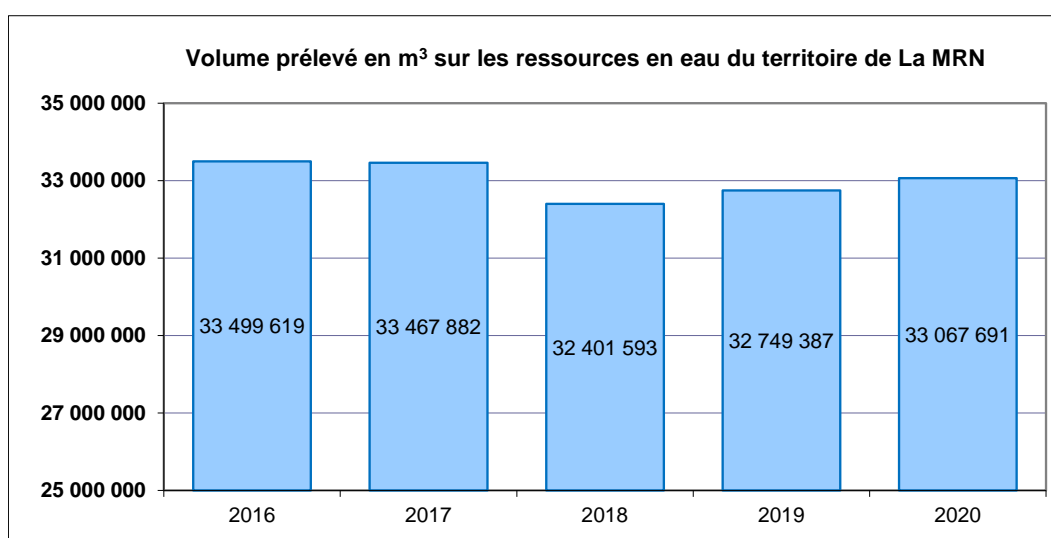
1 - Les ressources

Les ressources en eau de la Métropole proviennent de forages ou de sources situés soit sur le territoire même de la Métropole soit en périphérie. Du fait de son étendue la Métropole est ainsi alimentée par 27 ressources (champ captant) sous maîtrise d'ouvrage Métropole, dont les capacités sont fortement variables de 600 à 50 000 m³/jour, et 7 ressources externes (achat d'eau aux syndicats ou intercommunalités périphériques).

Production

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des volumes prélevés sur les ressources de la Métropole.

Territoire de La MRN	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1	N/an 2016
Volume prélevé en m ³	33 499 619	33 467 882	32 401 593	32 749 387	33 067 691	1,0%	-1,29%



Ces valeurs à la baisse, gain de 431 928 m³ en 5 ans, soit -1,29%, même si on observe une légère augmentation en 2020, sont corrélées par les tendances observées suivantes :

- ✓ Amélioration du rendement de réseau (+4%, soit un gain de 3,1 points) et diminution de l'indice linéaire de perte (-18,4%) sur 5 ans.
- ✓ Une relative stabilité des volumes consommés comptabilisés sur l'année 2020 (-0,3% vis-à-vis de 2019) et +2,0% sur 5 ans.

Par ailleurs et afin de satisfaire l'ensemble des besoins et en fonction des structures historiques particulières, la Métropole importe et ou exporte de l'eau vers les collectivités voisines.

Importation en provenance :

- Du SERPN pour les communes de Yville-sur-Seine (bourg), La Londe, la partie ouest de la commune d'Elbeuf-Le-Buquet, le hameau de la Maison-Brulée à Moulineaux et La Bouille.
- Du Syndicat de Préaux pour la commune de Roncherolles, sécurisation de l'alimentation.
- Du SIAEPA de Montville pour les communes de Malaunay, Le-Houlme, Saint-Pierre-de-Varengueville et Hénouville.
- Du Syndicat de l'Austreberthe pour les hameaux du Pont des Vieux et du Paulu, communes de Saint-Pierre-de-Varengueville et Saint-Paër.
- Du SIAEP de l'Andelle et ses Plateaux pour la commune de Montmain

Exportation vers les collectivités suivantes :

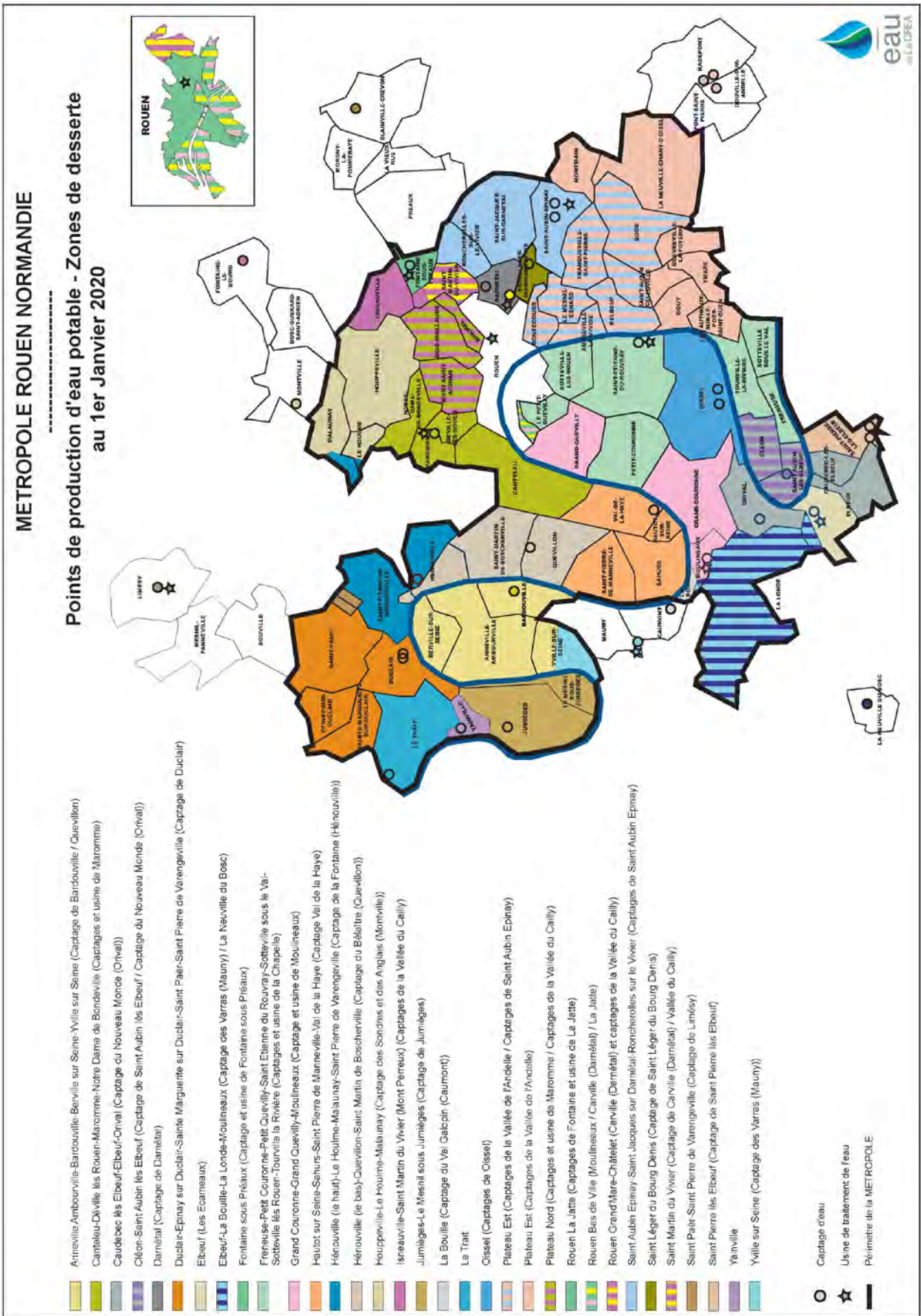
- SIAEPA de Montville.
- CCVS St Wandrille Rançon - hameaux de Gauville, des Yaux et du Beauquenay.

Les importations représentent 2,78% des volumes distribués, les exportations représentent 3,07% des volumes produits.

Caractéristiques des points de production

Suivant leurs caractéristiques, les eaux suivent un traitement de filtration et de désinfection, ou seulement une désinfection au chlore gazeux, avant refoulement dans les réservoirs de stockage et distribution.

Eau de la Métropole Rouen Normandie Service / Commune / Ressource Ouvrage		Capacité technique de production en m ³ /jour (base 20h)	DUP (quantité max autorisée)			Volume en 2020	
			Date	Q m ³ /j	Q m ³ /h	en m ³ /j	en m ³ /an
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal - Carville (2 sources)	8 000	15/11/04	8 000	400	2 576	940 126
	Darnétal (Village)	2 000	21/07/15	2 000		1 527	557 220
	Douville - Grande Aulnaie	4 000	15/09/94	2 000	200	1 874	683 957
	Fontaine sous Préaux (Jatte) (3 sources)	24 000	27/11/81	20 000		14 525	5 301 453
	Fontaine sous Préaux (Village)					86	31 246
	Moulineaux (2 puits)	28 500	23/09/87	44 000	1 800	12 560	4 584 538
	Oissel - Forage Le Catelier	1 400	21/08/00	1 500	80	699	255 087
	Oissel - Forage La Perreuse	1 800	01/07/91	2 000	105	1 170	427 030
	Radepont - Château	4 800	15/09/94	4 200	210	448	163 521
	Radepont - Petite Aulnaie	4 000	31/03/05	2 800	200	427	155 878
	St Aubin Epinay - Longues Raies	7 000	27/03/95	4 500		197	71 731
	St Aubin Epinay - (Puits) Serv. Bas	560	03/08/93	1 400	70	313	114 399
	St Jacques sur Darnétal - (Forage) Serv. Haut	900				592	216 029
	St Léger du BD. - Forage du Vieux Château	1 500	29/09/00	1 000	160	21	7 536
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (3 forages)	50 000	15/11/85	75 000		21 495	7 845 827
Régie Elbeuf	Elbeuf - Forage des Ecarneaux (Mont Duve)	6 000	11/10/94	12 000	600	111	40 435
	Orival - Forage du Nouveau Monde F1	3 000	28/03/91	9 600	140	4 319	1 576 465
	Orival - Forage du Nouveau Monde F2	5 000			260		
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F1 (1925)	2 800	22/11/84	4 000	100	2 174	793 349
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F2 (1949)	2 800			100		
	St Pierre lès E. - Forage de l'Oison ('Saint Cyr')	2 200	14/08/86	2 200	110	794	289 678
	St Pierre lès E. - Forage du Vallon de La Fieffe	1 000	24/04/87	2 000	100	304	110 887
PS OUEST Prestation de Service (Malaunay-Duclair)	Yainville - Forage de 1948		14/01/85	960	40	0	0
	Yainville - Forage de 2003	800	10/12/03	2 000	100	494	180 470
	Forage de Bardouville	600	10/07/09	500	30	120	43 982
	Forage de Duclair - Le Chinois (commun aux 2 services)	1 000	22/11/05	2 000	185	758	276 833
	1 280	596				217 721	
PS Nord-Ouest 2018 Prestation de Service (Maromme)	Fontaine le Bourg - Cailly F6	Forage de réserve					
	Fontaine le Bourg - Cailly F7	6 000	22/10/18	29 000		10 261	3 745 425
	Fontaine le Bourg - Cailly F8	3 000					
	Fontaine le Bourg - Cailly F10	1 760					
	Fontaine le Bourg - Cailly F11	4 200					
	Fontaine le Bourg - Cailly F12	1 860					
	Fontaine le Bourg - Cailly F13	4 680					
	Fontaine le Bourg - Cailly F14	Forage de réserve					
	Fontaine le Bourg - Cailly F14bis	Forage de réserve					
	Fontaine le Bourg - Cailly F15	Forage de réserve					
	Maromme champ captant (5 sources)	12 000	22/10/18	21 600		9 626	3 513 635
	Maromme - Forage F1	4 000					
	Maromme - Forage F2	4 400					
	Maromme - Forage F3	3 000					
	Val de la Haye - La Commanderie	1 280	19/12/12	800	65	496	181 128
Le Trait - Forage de La Neuville	2 000	19/09/00	1 200	100	950	346 650	
Forage de Quevillon	1 800	08/12/14	2 000	100	933	340 510	
DSP Jumièges	Captage de Jumièges	600	27/03/08	580	25	151	54 945
Capacité technique TOTALE de production d'eau potable de la Métropole Rouen Normandie		215 520		249 240		90 596	33 067 691



Patrimoine production

Le patrimoine production est constitué de 7 usines de traitement et 30 forages.

Eau de La Métropole Rouen Normandie Commune / Ouvrage			Type de Filière de traitement	Capacité nominale de production en m ³ /jour
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal	Carville	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	8 000
	Fontaine sous Préaux	Village	Ultrafiltration	
	Moulineaux	Moulineaux	Traitement réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore.	28 500
	Rouen	Jatte	Traitement de l'eau réalisé par ultrafiltration et désinfection au chlore.	20 000
	St Aubin Epinay	Longues Raies	Traitement sur filtration sable, ozonation, collage au sulfate d'aluminium et désinfection au chlore gazeux.	4 500
	St Etienne du Rouvray	La Chapelle	Traitement de préozonation, filtration bi-couche charbon actif / sable et désinfection au chlore gazeux.	50 000
Régie ELBEUF	Elbeuf	Mont Duvé	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	6 000
PS Nord-Ouest Prestation de Service Nord-Ouest (Maromme)	Maromme	Maromme	Le traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire la floculation.	20 000

Bâches usines		Capacité en m ³
Elbeuf	Elbeuf - Usine du Mont-Duve	60
Le Grand-Quevilly	Grand-Quevilly - Calvaire	3 000
Rouen	Rouen - Moulineaux	560
Rouen	Rouen - Carville	400
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Longues Raies	200
St Etienne du Rouvray	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (2 x 1250)	2 500
Maromme	Maromme 1 (Service Haut)	2 500
Maromme	Maromme 2 (Service Bas)	2 500
Capacité globale de stockage d'eau potable des bâches d'usines de l'Eau de La Métropole-Rouen-Normandie		11 720

Avant distribution l'eau est stockée dans des réservoirs qui outre le rôle de stockage assurent la pression.

Réservoirs de distribution (hors bâches usines)		Capacité en m ³
Amfreville la Mivoie	Service Bas - Buissonnets	300
Amfreville la Mivoie	Service Haut (moyen) - Mutuels	300
Anneville-Ambourville	Ambourville	450
Bardouville	Bardouville	150
Belbeuf	Service Bas - Becquet	100
Bois-Guillaume	Sente Sainte Venise	1 500
Canteleu	Canteleu - Sente aux Lapins	2 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Bas - Chêne Fourchu	3 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Haut - Chêne Fourchu	500
Darnétal	Mont aux Asniers	1 140
Darnétal	Branly Bas	570
Darnétal	Branly Haut	300
Darnétal	Table de Pierre - "Cimetière"	300
Darnétal	Bois du Roule	300
Déville lès Rouen	Fontenelle 1 / Déville lès Rouen	1 200
Déville lès Rouen	Fontenelle 2 / Déville lès Rouen	1 200
Duclair	Le Maupas / Duclair	150
Duclair	Le Chinois / Duclair	1 000
Elbeuf sur Seine	Bourgtheroulde	3 000
Elbeuf sur Seine	Le Neubourg	1 000
Elbeuf sur Seine	Les Mesliers	500
Elbeuf sur Seine	Saint-Cyr	300
Elbeuf sur Seine	Chêne à la Vierge	200

Réservoirs de distribution (hors bâches usines) suite		Capacité en m ³
Fontaine sous Préaux	Ruette aux Cailloux	400
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - La Lorie	800
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - Les Vaubeuges 2014	3 300
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - RN14	600
Freneuse	Route des Crêtes	300
Gouy	Réservoir de Gouy - Les Fries	500
Grand Couronne	Service Bas	1 000
Grand Couronne	Service Moyen	850
Grand Couronne	Service Moyen - Les Bouttières	500
Grand Couronne	Service Haut - Les Essarts	500
Hautôt sur Seine	Hautôt sur Seine (Val de La Haye)	350
Hénuville	La Cabotterie	200
Houpeville	Bâche surpresseur - Les Gaudines	500
Isneauville	Ventelette 1 - 2 et 3 (Quincampoix)	4 000
Jumièges	Jumièges	350
La Londe	La Londe	350
La Neuville Chant d'Oisel	La Neuville Chant d'Oisel	600
Le Houleme	Bois Planté	300
Le Houleme	Domaine aux Loups	200
Le Trait	Archimède / Le Trait	250
Le Trait	Caudebec / Le Trait	450
Le Trait	Duclair / Le Trait	450
Malaunay	Service Bas - Route de Barentin	150
Maromme	Maromme - Garstedt	1 200
Mesnil sous Jumièges	Mesnil sous Jumièges	250
Mont Saint Aignan	Boucicaut	2 000
Mont Saint Aignan	Galliéni 1	300
Mont Saint Aignan	Galliéni 2	200
Moulineaux	Moulineaux	350
Notre Dame de Bondeville	Notre Dame de Bondeville - Forêt Verte	300
Oissel	Oissel - Le Diguët	3 000
Orival	Orival - Les Roches	150
Quevillon	Service Bas	500
Quèvreville la Poterie	Quèvreville la Poterie	500
Roncherolles sur le Vivier	Roncherolles	300
ROUEN	Champ de Courses (St Etienne du Rouvray)	13 000
ROUEN	Sainte Marie	6 000
ROUEN	Moïse	6 000
ROUEN	Jatte	6 000
ROUEN	Saint Hilaire	3 000
ROUEN	Ernemont	2 000
ROUEN	Bel Air (Mont St Aignan)	1 000
ROUEN	Mont Gargan	1 000
ROUEN	Canadiens (Bihorel)	1 500
ROUEN	Châtelet	4 500
ROUEN	Grand Mare - Couperin	2 250
Sotheville lès Rouen	Léon Salva - Service Bas	10 400
Sotheville lès Rouen	Léon Salva - Service moyen	7 400
Sotheville sous le Val	Sotheville sous le Val	500
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Bois des Chartreux	300
St Aubin lès Elbeuf	Service Bas - Parc Saint Rémy	2 000
St Aubin lès Elbeuf	Service Haut - Paul Doumer	1 200
St Etienne du Rouvray	Maryse Bastié	3 500
St Jacques sur Darnétal	St Jacques sur Darnétal	300
St Léger du Bourg Denis	Cantony	150
St Léger du Bourg Denis	La Lande	200
St Léger du Bourg Denis	Waddington	50
St Martin de Boscherville	Le Genetey	100
St Martin du Vivier	Mesnil Grémichon	150
St Paër	Saint-Paër	350
St Pierre de Varengueville	Saint Pierre de Varengueville	150
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas enterré - Route de St Didier des Bois	1 500
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas semi-enterré - Route de St Didier des Bois	1 200
St Pierre lès Elbeuf	Bosc-Tard	350
Tourville la Rivière	Casanova	200
Tourville la Rivière	Bois St Christophe	2 000
Yainville	Tour 1950	300
Yainville	Semi-enterré 1976	500
Yville-sur-Seine	Yville sur Seine - Le Mauny	200
Capacité globale de stockage d'eau potable des réservoirs de distribution de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie		124 660

2 - Qualité des eaux distribuées

La surveillance des eaux distribuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) donne les résultats suivants :

- ❖ **100,00 % de conformité sur les paramètres microbiologiques, indicateur de performance P101.1**
- ❖ **98,87 % de conformité sur les paramètres physico-chimiques, indicateur de performance P102.1**

Territoire Eau de La MRN	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P101.1	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P102.1
Année 2020						
Contrôles Réglementaires ARS BILAN 2020	1 091	0	100,00%	1 237	14	98,87%

NB : Suite à l'incendie des sites de LUBRIZOL et de Normandie Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués, jusqu'en juin 2020, selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

Pour les paramètres physico-chimiques, on note 14 prélèvements non-conformes :

- **Sur le secteur de la Régie Rouen-Elbeuf**
 - Un prélèvement (sur 14) non-conforme sur le paramètre ESA metazachlore (0,118 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur [TTP Darnétal Station Carville](#).
 - Un prélèvement (sur 17) non-conforme sur le paramètre Chlortoluron (0,163 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur [TTP Rouen Aqueduc La Jatte](#).
- **Sur le Secteur de Bardouville - PS OUEST**
 - 5 prélèvements (sur 12) non-conformes sur le paramètre Atrazine déséthyl-déisopropyl (maximum mesuré 0,22 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) et 4 prélèvements (sur 12) non-conformes sur le paramètre déséthylatrazine (maximum mesuré 0,134 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur [TTP Bardouville](#).
- Voir dérogation ci-dessous
- **Sur le Secteur de Saint-Martin-de-Boscherville - PS Nord-Ouest**
 - 7 prélèvements (sur 12) non-conformes sur le paramètre Atrazine déséthyl-déisopropyl (maximum mesuré 0,24 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) et 2 prélèvements (sur 12) non-conformes sur le paramètre déséthylatrazine (maximum mesuré 0,13 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur [TTP Quevillon](#).
- Voir dérogation ci-dessous

Qualité d'eau : Dérogations

Concernant les non-conformités observées, en Atrazine déséthyl et Atrazine déséthyl-déisopropyl, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a rendu le 22 avril 2013 un avis relatif à la détermination de valeurs sanitaires maximales (VMax) de pesticides ou métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Ainsi l'ANSES propose pour les pesticides caractérisés par des effets toxiques à seuil, ayant une Valeur Toxicologique de Référence (VTR) chronique, de déterminer une Valeur sanitaire Maximale (VMax).

Pour Atrazine déséthyl et Atrazine déséthyl-déisopropyl : cette valeur est de 60 µg/l, en deçà de cette valeur, cette eau ne constitue pas un danger potentiel pour la santé des personnes.

Les valeurs mesurées en Atrazine déséthyl-déisopropyl, sur le réseau sont largement inférieures à la VMax définie par l'ANSES, rapport de 1 à 300.

- Une dérogation concernant les paramètres Triazines (dont Atrazine déséthyl et Atrazine déséthyl-déisopropyl) a été accordée sur les secteurs UDI Saint-Martin-de-Boscherville et UDI Bardouville.
 - Arrêté de dérogation pris le 5 juillet 2019, pour une période de 3 ans, la limite de qualité est portée à 2 µg/l.
 - Le programme d'action concerne la poursuite des actions préventives menées au sein des bassins d'alimentation des captages de Bardouville et Quevillon, ainsi que la réalisation d'une interconnexion réseau avec l'unité de potabilisation située à Maromme.

3 - Préservation de la ressource - Études

❖ Indice d'avancement de protection de la ressource P108.3

Cet indice définit le taux d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources (points de prélèvement dans le milieu naturel).

La valeur de l'indicateur déterminée par l'ARS, est fixée comme suit :

0% aucune action

20% Étude environnementale et hydrogéologique en cours

40% Avis d'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Année Nom du Captage	2016 : Indice 108.3 ARS en %	2017 : Indice 108.3 ARS en %	2018 : Indice 108.3 ARS en %	2019 : Indice 108.3 ARS en %	2020 : Indice 108.3 ARS en %
Darnétal Carville (2 sources)	60%	60%	60%	60%	60%
Darnétal (village)	60%	60%	60%	60%	60%
Douville - Grande Aulnaie	60%	60%	60%	60%	60%
Fontaine (Jatte)	60%	60%	60%	60%	60%
Fontaine (Village)	60%	60%	60%	60%	60%
Moulineaux	60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Catelier	60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Perreuse	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Château	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Petite Aulnaie	80%	80%	80%	80%	80%
St Aubin Ep. - Longues Raies	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin Ep. (Puits) Serv. Bas	60%	60%	60%	60%	60%
St Jacques (Forage) Serv. Haut	60%	60%	60%	60%	60%
St Léger BD - Vieux Chateau	60%	60%	60%	60%	60%
SER - Forage de La Chapelle	60%	60%	60%	60%	60%
Elbeuf - (Mont Duve) Forage Les Ecameaux	60%	60%	60%	60%	60%
Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 1948	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 2003	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Bardouville	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Duclair	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Quevillon	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Val de la Haye	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de La Neuville Le Trait	60%	60%	60%	60%	60%
Forages Vallée du Cailly	60%	60%	60%	60%	60%
Sources de Maromme	50%	50%	60%	60%	60%
Forage de Jumièges	60%	60%	60%	60%	60%
Indice consolidé d'avancement de protection de la ressource P108.3	59,58%	59,77%	60,39%	60,21%	60,09%

L'indice d'avancement de protection de la ressource consolidé, calculé en prorata des volumes prélevés, est de **60,09%**.

Stratégies de préservation des ressources en eau potable (eaux brutes)

- **Stratégie de protection des ressources en eau potable exploitées par la Métropole Rouen Normandie**
 - Diagnostic de l'ensemble des ressources exploitées par la Métropole Rouen Normandie (évolution de la qualité des eaux brutes...) réalisé en partenariat avec le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec (SBV CAR) pour les ressources concernées (été 2021).
 - Définition des stratégies de protection fin 2021.
- **Stratégie foncière de la Métropole Rouen Normandie pour la protection de la ressource en eau, la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques**
 - Démarrage de l'étude second semestre 2021.

Études DUP

- **DUP Carville (révision) :**
 - Étude environnementale finalisée en mai 2016
 - Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en novembre 2016
 - Dossier de consultation des services de l'État - Initiation phase administrative en 2019
 - Préparation du dossier d'enquête publique second semestre 2021
- **DUP Darnétal : Arrêté de prorogation (en date du 2 juillet 2020) de l'arrêté d'utilité publique du captage de Darnétal (en date du 21 juillet 2015).**
 - Procédure d'acquisition du PPIs des biens communs situé à Préaux en cours
- **DUP Fontaine sous Préaux (révision) :**
 - Avis hydrogéologue agréé, définition des périmètres de protection et périmètres satellites, septembre 2014
 - Acquisition de la bétouille de la Triboudaine à Quincampoix
 - Dossier de consultation des services de l'État déposé en avril 2016
 - Avis des services : demande de complément rendu en avril 2018
 - Dépôt enquête publique à l'Agence Régionale de Santé, 13 février 2019
 - Étude d'impact de l'augmentation des prélèvements à intégrer au dossier d'enquête publique, réalisée en 2020 à la demande de la DDTM
 - Mise à jour étude d'environnement et notice explicative (2021)
 - Mise à jour des états et plans parcellaires (2021)
 - Dépôt du dossier d'enquête publique mis à jour et complété (été 2021)
- **DUP Moulineaux (révision) :**
 - Étude complémentaire d'incidence sur le niveau du ruisseau des Moulins 2014
 - Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en novembre 2016
 - Étude de modélisation des travaux hydrauliques (réduction de l'impact des pompages au niveau des sources ruisseau de Moulineaux) finalisée en mars 2017
 - Finalisation de l'étude d'incidences en septembre 2019 et présentation de l'ensemble de la démarche « Eviter-Réduire-Compenser » engagée depuis 2014 aux services de l'Etat (DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer – AFB Agence Française de la Biodiversité) en octobre 2019
 - Complément d'avis hydrogéologue agréé sollicité suite traçages positifs de bétouilles en 2018-2019 (contexte BAC Varras-Moulineaux) rendu en décembre 2019
 - Mise à jour de l'étude environnementale préalable à la révision de la DUP (2020)
 - Avis définitif de l'hydrogéologue agréé (avril 2021)
 - Mise à jour du chiffrage des coûts des prescriptions associées aux périmètres de protection du captage (été 2021)
 - Dossier de consultation des services de l'État - Initiation phase administrative fin 2021
 - Cadrage du porté à connaissance de l'incidence des travaux compensatoires aux prélèvements de Moulineaux (été 2021)

- **DUP des Ecameaux à Elbeuf et du Nouveau Monde à Orival (révision) :**
 - Réunion de relance de la procédure en septembre 2016
 - Présentation de l'avis de l'hydrogéologue agréé début janvier 2020
 - Dossier de consultation des services de l'État - Initiation phase administrative fin 2021

- **DUP Bardouville (révision) :**
 - Étude environnementale finalisée en mars 2017
 - Avis hydrogéologue agréé - juillet 2019
 - Chiffrage du coût de la protection finalisé en septembre 2019
 - Dossier de consultation des services de l'État - phase administrative en 2020
 - Préparation du dossier d'enquête publique second semestre 2021

Études BAC et révision DUP : Études de Bassin d'Alimentation des Captages

- **BAC de Carville**
 - Lancement étude : février 2015.
 - Traçage bétoires : avril 2015.
 - Phase étude environnementale : octobre 2015.
 - Avis hydrogéologue rendu en novembre 2016.
 - Animation agricole globalisée sur les AAC de Saint-Aubin-Epinay, les Longues Raies, Darnétal, les Sources du Robec, Carville et Blainville-Crevon (mêmes exploitants agricoles).
 - Etude SAFEGE pour préciser le karst d'introduction sur l'AAC de Carville (reconnaitances de terrain), afin de cibler au mieux l'animation agricole sur l'AAC de Carville et protéger au mieux la ressource, (en collaboration avec le Syndicat de Bassin Versant Cailly-Aubette-Robec) – (novembre 2020).
 - Démarrage d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes des sources de Carville (2nd semestre 2021).
 - Traçages visant à préciser le karst d'introduction (hiver 2021-2022).

- **BAC de Fontaine-sous-Préaux**
 - Arrêtés préfectoraux du 5 novembre 2012 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et du 17 décembre 2013 fixant le programme d'actions agricoles pour 3 ans : 2014/2017.
 - Arrêté préfectoral du 14 juin 2017 fixant le 2nd programme d'actions agricoles pour 3 ans : 2017/2020.
 - Dans le cadre de la protection de l'Aire d'Alimentation du Captage des sources du Robec, le syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec (SBV CAR) porte une animation de proximité auprès des agriculteurs, des gestionnaires de voiries (DIRNO), des collectivités et des particuliers.
 - Les actions agricoles concernent principalement l'adaptation des systèmes de production, la réduction d'intrants et l'aménagement du paysage.
 - Acquisition des périmètres de protection satellite - La Triboudaine à Quincampoix.
 - Les actions non agricoles concernent principalement l'accompagnement de :
 - ✓ La Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest (DIRNO) pour la réhabilitation des bassins de gestion des eaux de plateforme de l'A28.
 - ✓ Les communes pour l'arrêt d'usage des pesticides (y compris sur les espaces où les usages sont encore autorisés).
 - ✓ Les particuliers pour l'arrêt d'usage des pesticides.
 - Expérimentation d'un dispositif de Paiements pour Service Environnementaux (PSE) pour le maintien et la remise en prairies sur l'AAC de Fontaine-sous-Préaux, porté par le SBV CAR et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie – démarrage dernier trimestre 2021.

- **BAC de Oissel (la Perreuse et le Catelier)**
 - Délibération du 30 septembre 2019 pour lancement de l'étude de l'Aire d'Alimentation des captages (AAC) de Oissel (la Perreuse et le Catelier).
 - Mise en place d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes captées – forage du Catelier (2020).
 - Inspection télévisée et diagraphie des 2 forages (juin 2021).
 - Délimitation de l'AAC de Oissel juillet 2021.

- **BAC de Moulineaux et des Varras**

- Arrêté inter-préfectoral (Seine-Maritime et Eure) le 19 août 2013 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC).
- Animation portée par le Syndicat des Eaux du Roumois et Plateau du Neubourg (SERPN) – convention entre la Métropole et le SERPN, cette dernière inclue les captages des VARRAS (SERPN), MOULINEAUX, NOUVEAU MONDE et ECAMEAUX (MRN).
- Programme d'action agricole : 2ème programme d'action - 2018/2021 - durée 3 ans.
 - Ce nouveau programme recentre les objectifs et indicateurs sur un nombre plus réduit mais mieux ciblé d'actions à la suite d'une concertation avec les partenaires agricoles. Ces actions concernent :
 - ✓ La protection du territoire et des zones d'écoulement préférentielles, notamment vis-à-vis des risques de transfert rapide vers le milieu ;
 - ✓ Le travail du sol et les pratiques agricoles ;
 - ✓ La gestion des intrants, notamment les fertilisants et les produits phytosanitaires ;
 - ✓ Suivi renforcé et recherche de matières actives ;
 - ✓ La diversification des cultures par assolement et rotations culturales ;
 - ✓ La couverture végétale du sol, permanente ou temporaire ;
 - ✓ Étude et traçages de bétails complémentaires (impact sur la révision DUP Moulineaux).
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'action de protection du captage de Moulineaux, dans le cadre d'une convention avec le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau Neubourg (67 000€ TTC), dont aménagement de la bétairie de la Louveterie.

- **BAC des Ecomeaux à Elbeuf et du Nouveau Monde à Orival**

- Convention entre le SERPN (Syndicat des Eaux du Roumois et du Plateau du Neubourg) et la MRN.
- Le diagnostic et l'animation agricole sont communs sur les périmètres des captages des VARRAS (SERPN), MOULINEAUX et NOUVEAU MONDE (MRN).
- Démarrage d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes du forage des Ecomeaux (2nd semestre 2021).

- **BAC de Bardouville**

- Phase étude environnementale et études complémentaires finalisées en mai 2016.
- Convention entre le Parc des Boucles de la Seine Normande, la commune de Bardouville et la MRN.
 - Étude sur le devenir agricole des terres après exploitation de la carrière.
 - Acquisition de parcelles par la Métropole-Rouen-Normandie de 120 ha pour la gestion des milieux silicicoles dont environ 50 ha sur l'Aire d'Alimentation du Captage : mise en œuvre d'exploitants agricoles avec application d'un cahier des charges : 0 phytosanitaire.
- Animation agricole portée par le Syndicat de Bassin Versant Cailly-Aubette-Robec (convention de partenariat).

- **BAC de Jumièges**

- Phase étude environnementale finalisée en février 2017.
- Avis d'hydrogéologue agréé ne rendant pas nécessaire la révision de la DUP en mai 2017.
- Arrêté préfectoral du 20 décembre 2019 portant délimitation de la zone de protection de l'Aire d'Alimentation du Captage de Jumièges.
- Animation agricole portée par le Syndicat de Bassin Versant Cailly-Aubette-Robec (convention de partenariat).
- Arrêté préfectoral du 12 mai 2021 approuvant le programme d'actions à mettre en œuvre au droit de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage de Jumièges (ZPAAC).

- **BAC de Quevillon**

- Délibération du 30 septembre 2019 pour lancement de l'étude de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Quevillon.
- Mise en place d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes captées (2020).
- Inspection télévisée et diagraphie du forage (juin 2021).
- Délimitation l'AAC de Quevillon - présentation juillet 2021.
- Poursuite du suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes sur paramètres cibles (2nd semestre 2021).

Champ Captant de La Chapelle - Étude de diagnostic de la qualité de l'eau brute et traitée, des performances de traitement de la station et définition de moyens de protection hydro géotechniques de la qualité des eaux brutes

La constatation d'une présence d'ammonium élevée dans l'eau brute de deux forages sur les trois du champ captant a conduit à réaliser une étude en partenariat avec des industriels, l'Agence de l'Eau et la DREAL sur les risques et l'hydro-géotechnique de l'alimentation des captages.

Les études menées en 2015 – diagnostic, recherche de polluants, modélisation hydrogéologique – ont démontré qu'une protection des captages peut être réalisée efficacement par la mise en place d'une barrière hydro-géotechnique pouvant isoler la fraction d'eau de nappe transitant sur le secteur industriel, afin de ne pas polluer les eaux brutes alimentant le champ captant. Ces forages doivent fonctionner le temps de la dépollution.

Réalisation et mise en service de 6 forages – barrière hydraulique – sur la parcelle cadastrée « Oissel AD42 ».

La protection est toujours efficace et conforme aux prévisions. Une révision des fonctionnements des forages industriels fonctionnant pour cette protection pourrait être bientôt être demandée par l'industriel via la DREAL compte tenu de la baisse des concentrations en éléments azotés observée et de la fin des travaux de déconstruction. Les ouvrages industriels sont en cours de démontage et le site sera réaménagé pour une remise en usage économique. Après une période d'observation de 2 ans suivant l'arrêt de la barrière hydraulique, les forages de protection pourraient être rétrocedés à la Métropole afin de disposer d'un équipement de protection de la qualité des eaux brutes.

Étude pollution au solvant chloré - Vallée du Cailly

Suite à la mise en évidence d'une pollution au Poly-Chloro-Éthylène (PCE), une étude historique a été réalisée en partenariat entre le syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) sur la Vallée du Cailly, pour identifier les sources potentielles de pollution puis définir un protocole de caractérisation du panache de pollution. Cette étude a permis de mettre en évidence la présence de 93 sources potentielles de pollution des eaux souterraines aux Composés Organiques Halogénés Volatils (COHV).

Une seconde étude incluant la réalisation de qualitomètres a pour objectif de caractériser la concentration en solvants chlorés et appréhender l'étendue du panache de pollution dans la vallée du Cailly. Cette seconde phase a été restreinte au secteur de Montville d'un commun accord entre le Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec, l'INERIS et l'AESN en raison du retard significatif pris dans la réalisation de l'étude et de la réévaluation du coût de réalisation des qualitomètres. L'étude pourra être poursuivie sur l'aval (Maromme) à l'issue du diagnostic sur le secteur de Montville.

- Réalisation de 8 qualitomètres à Montville et 1^{ère} campagne d'analyses en 2018
- Présentation en mars 2019 des résultats de la 1^{ère} campagne d'analyses et du protocole envisagé pour la 2nde campagne d'analyses
- Réalisation de 6 qualitomètres au cours de l'été 2019 et 2nde campagne d'analyses à l'automne 2019
- Restitution des résultats de l'étude attendus pour mars 2020

Recherche en eau

Soucieuse de pouvoir continuer à fournir un service de qualité à ses abonnés et de satisfaire leurs besoins en eau potable à long terme ; face aux pressions qui croissent liées notamment aux inondations, aux pollutions industrielles anciennes, aux pollutions agricoles et à l'urbanisation, la Direction de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie a lancé en 2015 une étude préliminaire qui visait, dans un premier temps, à faire un recensement des ressources potentielles susceptibles a priori d'être encore disponibles au sein de son territoire ou dans son proche voisinage.

Cette étude préliminaire confiée au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), présentée le 7 octobre 2015 en présence de l'AESN, avait pour objectif de viser un débit de l'ordre 50 000 m³/jour tout en respectant des critères de base : origine bicarbonaté calcique équilibrée, souterraine, non vulnérable à la sécheresse, de qualité constante même en cas de pluviométrie passagère importante, et proche des canalisations de transfert.

Cette étude préliminaire avait alors permis de mettre en exergue environ 13 à 14 secteurs hors vallée de la Seine, susceptibles de pouvoir répondre partiellement aux attentes de la Métropole, et quatre zones dans la vallée du fleuve, avec un potentiel a priori suffisant pour pouvoir espérer atteindre l'objectif des 50 000 m³/jour par site. À ce stade, sur un plan strictement hydrodynamique, en dehors de toutes considérations liées à la qualité des eaux et aux risques d'entraînement d'une pollution – (cf. rapport BRGM/RP-65139-FR).

La quasi-totalité des sites présentent un certain nombre de risques, notamment liés à la présence de sources potentielles de pollution et de conduits karstiques, mais interfèrent aussi avec des enjeux économiques. Cette étude a proposé de retenir plus particulièrement six secteurs, dont trois dans la vallée de la Seine, pour mener des recherches plus approfondies. Ces six secteurs représentent en effet le meilleur compromis notamment entre le débit recherché, le risque existant a priori d'entraînement d'une pollution et l'état de sollicitation quantitatif de la ressource.

En partenariat avec le BRGM et l'Agence de l'Eau, une convention de recherche et de développement partagés visant à définir un champ captant d'une capacité de production complémentaire de l'ordre de 50 000 m³/jour a été signée en 2017. Cette étude devrait remettre ces conclusions fin 2022. Un avenant financier et délai a dû être conclu pour tenir compte de retards faisant suite au confinement, des autorisations et de l'attribution du marché de forage d'essais. Les forages d'essai de pompage et les piézomètres de connaissance et de calage du modèle sont en préparation pour un démarrage en octobre 2021.

L'objectif du programme est donc de pouvoir, en cas de besoin, disposer à terme (horizon 10-15 ans en considérant les autorisations et les travaux) d'une nouvelle ressource en eau sécurisée.

Les études historiques des activités industrielles, des stockages de polluants et des influences potentielles est terminée. Les études géologiques sont également terminées et permettent de mieux connaître entre autres, les épaisseurs de craie, la position de la faille de Rouen, les influences et les zones de bonne productivité. Les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux d'essais de forage seront disponibles en 2020 pour permettre de réaliser les travaux d'étude de recherche en eau sur les meilleurs sites potentiels.

Constitution d'un modèle mathématique de l'hydro-système Seine-craie-alluvions sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et du Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec

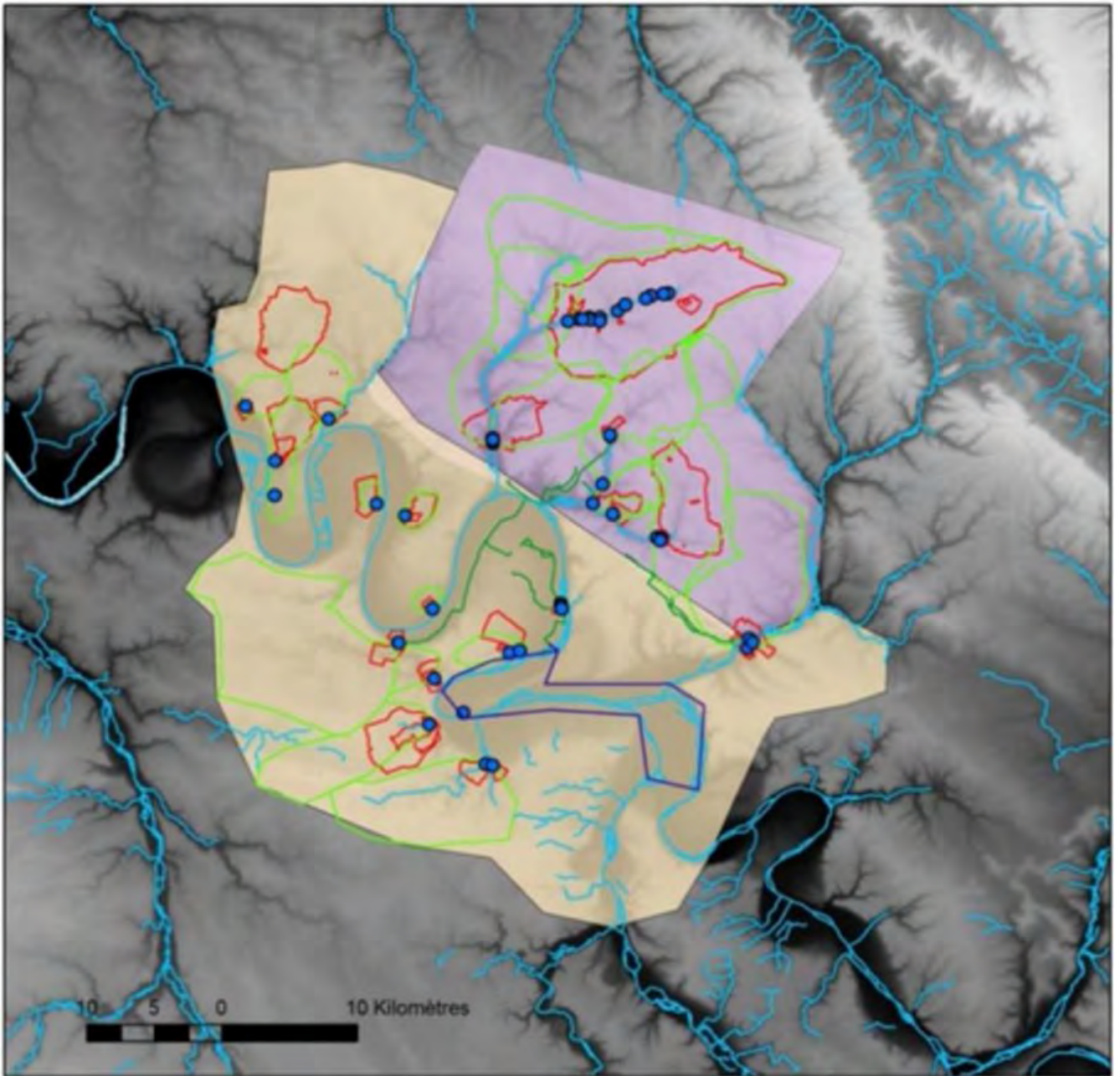
Pour faire face aux différentes pressions quantitatives et qualitatives qui s'exercent sur les ressources du territoire de la Métropole Rouen Normandie, un comité de pilotage s'est constitué avec l'Agence de l'Eau, les services de l'État, le BRGM, le syndicat mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec et la Métropole.

Ce groupe a décidé de créer un partenariat de recherche et de développement partagé afin de mieux appréhender les flux d'eaux souterraines, nappes, hydro-système de la craie et les relations avec les rivières.

Ainsi, parallèlement à la recherche d'une capacité de production d'eau complémentaire de qualité, une modélisation hydro-géotechnique de l'ensemble des captages de la Métropole et du Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec est engagée.

Cet outil prédictif, permettra d'une part, de mieux cerner les ressources potentielles de qualité et d'autre part, d'aider à la protection des ressources existantes et la gestion éventuelle de crise. Le modèle calé et ayant fait l'objet de scénarios types est attendu en 2021.

Les caractérisations géologiques plus précises ont été réalisées. La géologie du secteur d'étude est connue de façon beaucoup plus précise. Les deux campagnes de mesures permettant le calage de la modélisation ont pu être réalisées en tenant compte des conditions de recharge de nappe (seconde en juin 2020). Les conditions de mesures sont les suivantes : Basses eaux plateaux et vallées / Hautes eaux plateaux et basses eaux vallée. Ces éléments permettent de débiter la construction du modèle hydrogéologique pour un livrable en 2022-2023. Un avenant financier et délai a été conclu pour intégrer près de 2 années de plus d'intégration de données, un affinage supplémentaire d'interprétation des investigations géologiques et le décalage des résultats attendus des forages d'essais de pompage. Le modèle est en cours de construction. Des articles scientifiques doivent paraître à ce sujet.



Surface couverte par la modélisation

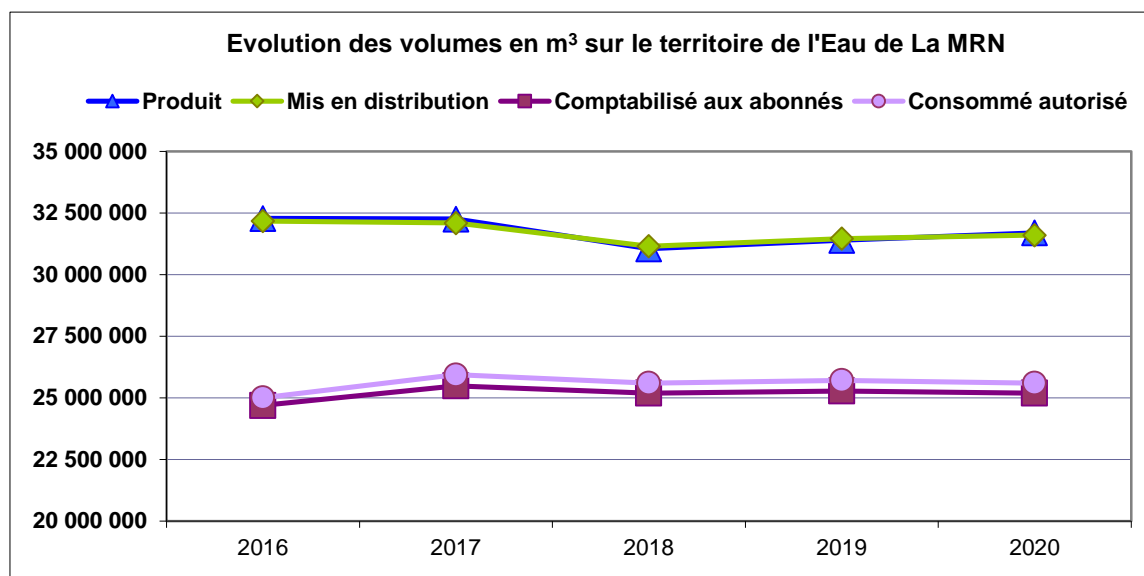
5 - Exploitation - Caractéristiques techniques

1 - Indicateurs techniques

Volumes en m³

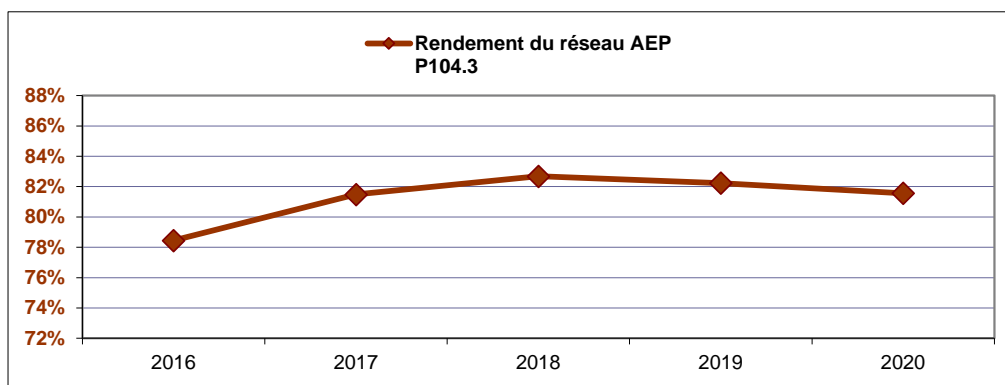
Les principaux indicateurs techniques concernant les volumes, prélevés, produits, mis en distribution et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Services AEP de La MRN	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution NN-1	N/an 2016
V1 Volumes prélevés	33 499 619	33 467 882	32 401 593	32 749 387	33 067 691	1,0%	-1,29%
V2 Volumes de service utilisés dans le processus de production	1 220 057	1 214 241	1 356 901	1 360 339	1 374 626	1,1%	12,67%
Volumes produits sur la Métropole Rouen Normandie : V3 = V1 - V2	32 279 562	32 253 641	31 044 692	31 389 048	31 693 065	1,0%	-1,82%
V4 Volumes importés en gros (1) (provenant des syndicats hors de la Métropole Rouen Normandie)	983 409	989 578	1 025 529	1 012 704	877 466	-13,4%	-10,77%
V5 Volumes exportés en gros (2) (Exports d'eau hors de la Métropole Rouen Normandie)	1 088 522	1 153 234	922 431	940 432	972 905	3,5%	-10,62%
Volumes mis en distribution sur la Métropole Rouen Normandie : V6 = V3 + V4 - V5	32 174 449	32 089 985	31 147 790	31 461 320	31 597 626	0,4%	-1,79%
V7 Volumes de service du réseau	153 302	207 246	160 138	167 763	153 637	-8,4%	0,22%
V8 Volumes comptabilisés	24 693 197	25 487 500	25 191 543	25 277 078	25 189 742	-0,3%	2,01%
V9 Volumes autorisés non comptés	160 310	239 101	242 028	259 518	249 553	-3,8%	55,67%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9	25 006 809	25 933 847	25 593 709	25 704 359	25 592 932	-0,4%	2,34%
Rendement du réseau : $R = (V10 + V5) / (V3 + V4)$	78,45%	81,48%	82,68%	82,23%	81,56%	-0,8%	3,97%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km	2 911	2 910	2 961	2 968	2 989	0,7%	2,69%
Indice Linéaire des volumes non comptés : en m ³ /km/jour $ILVnc = (V6 - V8) / L / 365$	7,04	6,22	5,51	5,71	5,87	2,9%	-16,59%
Indice Linéaire de pertes en réseau : en m ³ /km/jour $ILP = (V6 - V10) / L / 365$	6,75	5,80	5,14	5,31	5,50	3,6%	-18,42%
Indice Linéaire des volumes consommés : $ILC = (V10+V5) / L / 365$	24,56	25,50	24,54	24,59	24,35	-1,0%	-0,86%
Nombre d'abonnés : N	195 302	193 033	195 643	198 232	200 550	1,2%	2,69%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L	67,09	66,34	66,08	66,78	67,09	0,5%	0,00%



Indicateurs de performances

Indicateurs Techniques des Services AEP de l'Eau de La MRN	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1	N/an 2016
Rendement du réseau AEP P104.3	78,45%	81,48%	82,68%	82,23%	81,56%	-0,8%	4,0%
Indice Linéaire des Volumes non comptés : ILVnc (m ³ /km/jour) P105.3	7,04	6,22	5,51	5,71	5,87	0,7%	-16,6%
Indice Linéaire de Perte en Réseaux : ILP (m ³ /km/jour) P106.3	6,75	5,80	5,14	5,31	5,50	2,9%	-18,4%
Indice Linéaire des volumes Consommés : ILC (m ³ /km/jour)	24,56	25,50	24,54	24,59	24,35	3,6%	-0,9%



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau. Il s'établit pour l'année 2020 à **81,56%**

L'amélioration du rendement de réseau s'infléchit légèrement mais reste supérieur à 80%. Sur les 5 dernières années, on observe un gain de **4%**, soit 3,1 points.

- On observe une baisse marquée des volumes non domestiques (-10,5% sur la Régie), qui impacte directement le rendement. Celle-ci peut être corrélée à la chute d'activité liée à la crise sanitaire COVID 19. En comparaison, les volumes domestiques sont stables (-0,1% sur la Régie).

Le Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, précise dans son article 2 : les modalités d'application de la majoration du taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ».

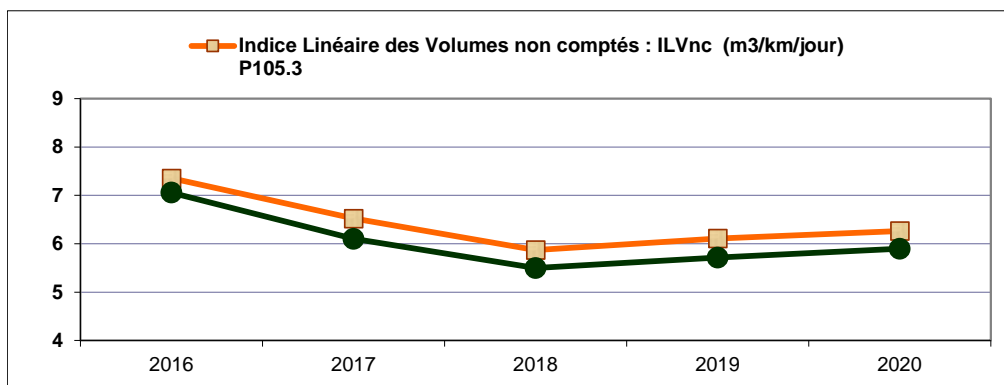
L'une des conditions d'application de cette majoration serait : « lorsque le rendement de réseau est inférieur à 85% ou lorsque cette valeur n'est pas atteinte au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation (...). Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant état de règle de répartition sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. »

Ainsi pour l'Eau de la MRN, le rendement est de 81,56%, les volumes prélevés sont supérieurs à 2 millions de m³/an ; la somme « S » à prendre en compte est donc de :

$$S = 70 + 1/5 (ILC) = 70 + 4,870 = 74,870$$

Cette somme est inférieure au rendement de la MRN.

En parallèle l'amélioration observée sur l'**Indice Linéaire de Perte (ILP)** pour la période 2016/2020 est de **18,4%**. Ce dernier s'établit pour l'année 2020 à **5,50 m³/km/jour**.



L'indice linéaire de perte (ILP) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement des réseaux qui vise à lutter contre les pertes, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez l'abonné.

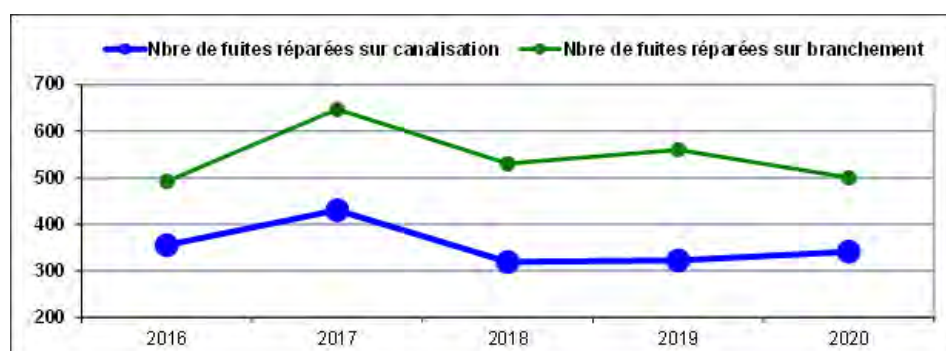
L'indice linéaire de consommation (ILC) de **24,35 m³/km/jour**, est compris entre 10 et 30 m³/km/jour, à ce titre est conforme au standard de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le réseau peut être qualifié d'intermédiaire, ni urbain ILC >30, ni rural ILC <10. Cette notion regroupe des réalités très différentes entre les différents services. Elle doit être relativisée, à titre d'exemple le service Régie de Rouen-Elbeuf, dont l'ILC est de 25,83 m³/km/jour est proche d'une qualification « urbain », celui de Jumièges de 7,23 m³/km/jour sont caractéristiques d'un service « rural ». Sur les 5 dernières années cet indicateur est en diminution de **0,9%**.

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVnc) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraisons des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau. Il s'établit à **5,87 m³/km/jour**. Sur les 5 dernières années cet indicateur est en amélioration de **16,6%**.

Fuites

Territoire Eau de La MRN	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de fuites réparées sur branchement	492	647	530	560	500
Nbre de fuites réparées sur canalisation	355	430	319	322	341
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	1 173	1 116	878	1 033	870
Nombre TOTAL de fuites réparées	2 020	2 193	1 727	1 915	1 711

Le nombre observé sur les dispositifs de comptages est peu représentatif. De fait certains services (opérateurs) ne comptabilisent pas ou peu ce type d'incident. La consolidation à l'échelle de « Eau de la MRN » est donc difficilement interprétable.



L'indice linéaire de réparation (ILR) permet de caractériser l'état général du réseau, de même pour l'indice de réparation des branchements. L'évolution de ces indices (à périmètre constant) reflète les tendances observées sur le nombre de fuites.

Territoire Eau de La MRN	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisation en km	2 911	2 910	2 961	2 968	2 989
Nbre de fuites réparées sur canalisation	355	430	319	322	341
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,12	0,15	0,11	0,11	0,11

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Territoire Eau de La MRN	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de branchements	129 920	130 358	130 805	131 217	131 694
Nbre de fuites réparées sur branchement	492	647	530	560	500
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,38	0,50	0,41	0,43	0,38

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

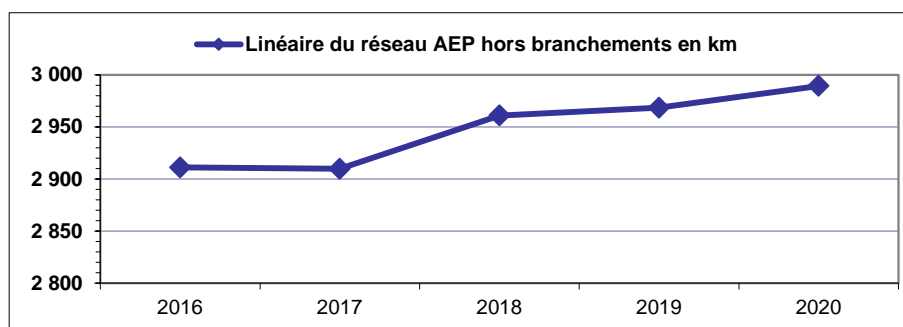
❖ Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, indicateur de performance P151.1

La consolidation de cet indicateur sur le périmètre de la MRN en 2020 est de **1,25 pour 1000 abonnés**.

2 - Patrimoine

Réseau

Territoire Eau de La MRN	2016	2017	2018	2019	2020	NN-1	N/an 2016
Linéaire du réseau AEP hors branchements en km	2 911	2 910	2 961	2 968	2 989	0,7%	2,7%



L'augmentation de linéaire observée est principalement due à la mise à jour des données dans le SIG avec la prise en compte des travaux d'extension réseau (dont 8 km en 2018 – liaison secours Plateau EST « Chapelle/Vaubeuges » - et 4 km en 2019-2020 interconnexion Yainville/Duclair) et l'intégration des linéaires de canalisation suite à la rétrocession dans le domaine public des lotissements.

❖ Taux moyen de renouvellement de réseau, indicateur de performance P107.2

Il est calculé sur la moyenne du linéaire de réseau renouvelé sur les 5 dernières années, il s'élève à **0,84%**.

Sur les 5 dernières années, le renouvellement annuel de réseau est passé de 0,77% à 0,83%, en progression de **7,0%**.

Dans le cadre du budget investissement canalisation, un effort est fait afin de rationaliser le réseau (suppression des canalisations en doublon, simplification des maillages...), sur l'année 2020, cet effort a porté sur 3,305 km, il participe à la pérennisation du réseau et à la diminution de l'âge moyen de ce dernier.

Territoire Eau de La MRN	2016	2017	2018	2019	2020	NN-1	N/an 2016
Linéaire de réseau AEP renouvelé en km	22,478	24,093	27,568	26,744	24,706	-7,6%	9,9%
Taux de renouvellement annuel du linéaire de réseau	0,77%	0,83%	0,93%	0,90%	0,83%	-8,3%	7,0%
Taux moyen de renouvellement du linéaire sur 5 ans P107.2	0,63%	0,68%	0,74%	0,79%	0,84%	6,8%	33,17%

La programmation du renouvellement d'une canalisation est priorisée en fonction de sa vétusté (âge, matériaux, analyse de la fréquence et nombre de fuites), des besoins nouveaux (urbanisation, renforcement) mais également en fonction des travaux de voirie engagés par les communes ou les autres concessionnaires.

❖ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau AEP, indicateur de performance P103.2

Cet indice est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013, il annule le précédent indice défini dans l'annexe I de l'arrêté du 2 mai 2007.

Sa valeur est comprise entre 0 à 120 suivant l'existence de : plans (10 points), procédure de mise à jour (5 points), la connaissance des diamètres, nature et âges (30 points).

Dès qu'un minimum de 40 points est obtenu, les points supplémentaires peuvent être acquis en fonction de la localisation des équipements annexes, d'un inventaire des équipements électromécaniques, la localisation des branchements, une synthèse de la recherche et réparation de fuites, la localisation des autres interventions (purges...), programme pluriannuel de renouvellement de canalisation, et une modélisation du réseau (75 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable de La MRN, résulte de la consolidation des indices des différents services au prorata du linéaire de réseau et s'élève à **110,7**.

Branchements

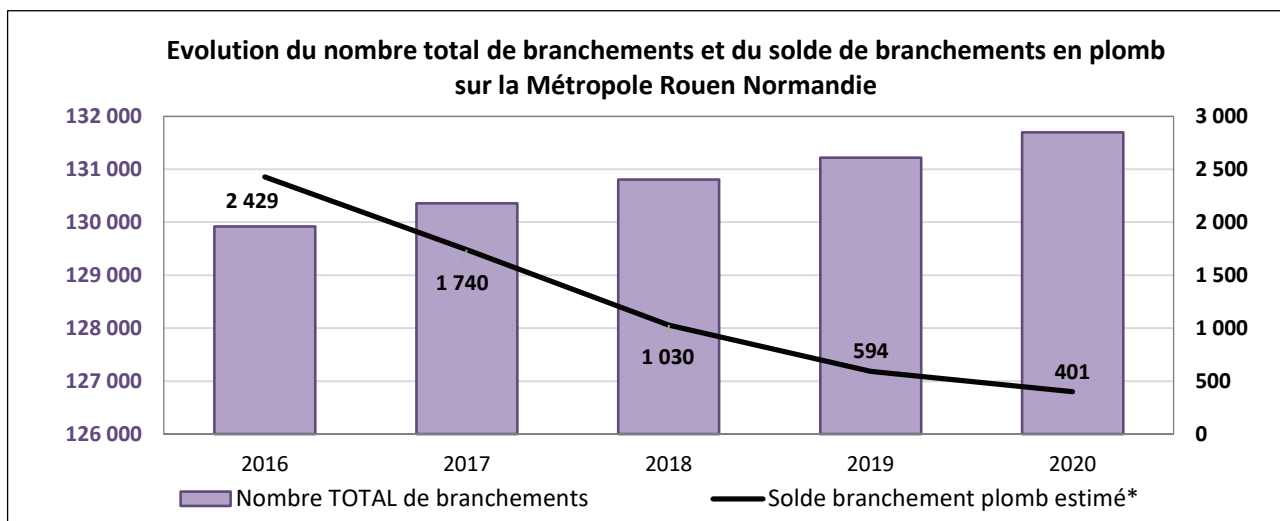
Territoire Eau de La MRN	2016	2017	2018	2019	2020	NN-1	N/an 2016
Nombre TOTAL de branchements	129 920	130 358	130 805	131 217	131 694	0,36%	1,37%
Nombre de branchements Neufs	450	604	510	510	564	10,59%	25,33%
Nombre de branchements Supprimés	73	166	63	98	87	-11,22%	19,18%
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	<i>19</i>	<i>22</i>	<i>5</i>	<i>9</i>	<i>20</i>	<i>122,22%</i>	<i>5,26%</i>
Nombre de branchements Renouvelés	2 339	2 035	1 702	1 371	1 108	-19,18%	-52,63%
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	<i>1 383</i>	<i>667</i>	<i>705</i>	<i>345</i>	<i>255</i>	<i>-26,09%</i>	<i>-81,56%</i>
Solde branchement plomb estimé*	2 429	1 740	1 030	594	401	-32,49%	-83,49%
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	<i>1,49%</i>	<i>0,96%</i>	<i>0,79%</i>	<i>0,45%</i>	<i>0,30%</i>	<i>-32,7%</i>	

* Suite à l'estimation du solde de branchement plomb fin 2020, les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

À fin 2020, le nombre de branchements est de 131 694 unités.

Le nombre de branchements neufs réalisés dans le cadre de l'exploitation des réseaux (hors lotissements privés) est de 564 unités, en parallèle 87 branchements ont été supprimés dont 20 branchements plomb.

Le nombre de branchements renouvelés en 2020 est de 1 108, dont 255 en plomb.

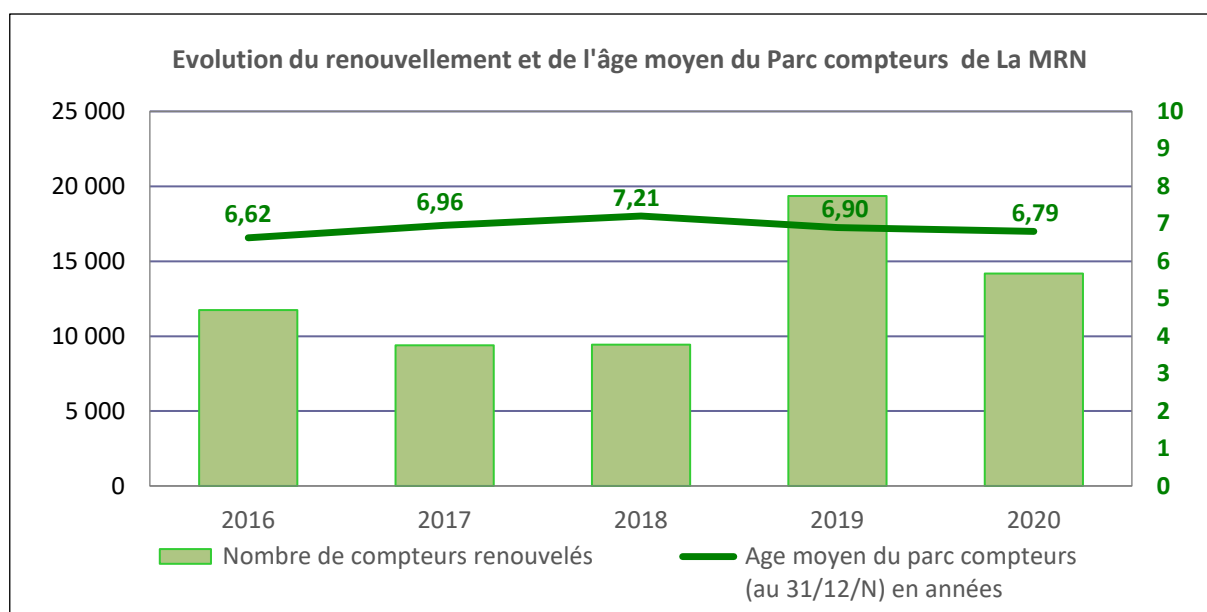


Compteurs

Territoire Eau de La MRN	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1	N/an 2016
Nombre TOTAL de compteurs	196 488	200 088	202 575	205 438	206 644	0,59%	5,17%
Nombre de compteurs renouvelés	11 745	9 391	9 440	19 364	14 188	-26,73%	20,80%
Taux de renouvellement	5,98%	4,69%	4,66%	9,43%	6,87%	-27,16%	14,86%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	6,62	6,96	7,21	6,90	6,79	-1,55%	

Le nombre de compteurs est en augmentation. Il correspond d'une part aux nouveaux branchements, et d'autre part à l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs (compteurs divisionnaires).

En parallèle du renouvellement compteurs, 204 têtes radio ont été renouvelés sur la commune de Yainville.



L'accélération du nombre de compteurs renouvelés sur 2019-2020, est le résultat de la volonté de passage de relevé d'index visuel à des relevés par radio. Dans ce contexte un marché spécifique de renouvellement compteurs équipés tête radio a été passé sur le périmètre de la Régie (2019-2022).

Le nombre global de compteurs équipés radio est de 160 435 unités, la couverture est de 77,6% du parc.

Cette technologie radio permet de s'affranchir de la présence de l'utilisateur lors du relevé d'index.

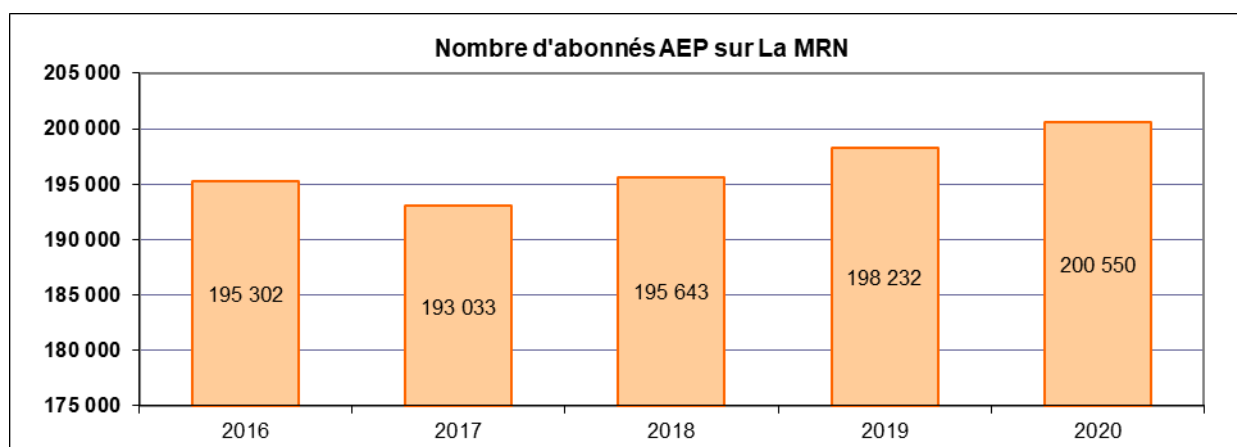
6 - Gestion clientèle abonnés

1 - Abonnés

Territoire Eau de La MRN	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1	N / an 2016
Nombre d'Abonnés Domestiques	195 053	192 567	195 505	198 028	200 387	1,2%	
Nombre d'Abonnés Non Domestiques	249	466	138	204	163	-20,1%	
Nombre TOTAL d'abonnés AEP	195 302	193 033	195 643	198 232	200 550	1,2%	2,7%

Voir glossaire pour les définitions réglementaires d'abonné, domestique, non domestique etc...

Remarque : les valeurs sur le nombre d'abonnés domestiques et non domestiques pour 2017 transmises par EDN sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016 et 2018.



On observe une augmentation de 2,5% du nombre d'abonnés en 2020, la tendance observée sur les 5 dernières années est une hausse de **2,7%**.

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'Agence de l'Eau.

Les abonnés non domestiques, sont donc les abonnés pour lesquels l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service, ne recouvre pas la redevance due au titre de la pollution domestique.

Le nombre moyen d'habitant par abonné domestique est de 2,49.

2 - Volumes consommés

Territoire Eau de La MRN	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1	N / an 2016
TOTAL des volumes consommés en m³	24 693 197	25 487 500	25 191 543	25 277 078	25 211 157	-0,3%	2,10%

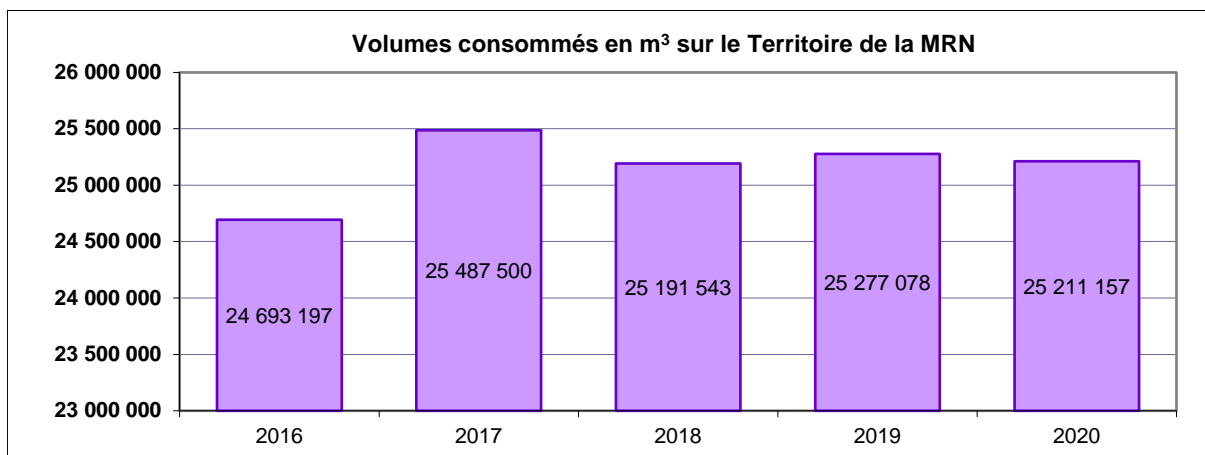
95% des volumes consommés sont qualifiés de domestiques contre 5% de non domestiques (cf. définition domestique-non domestique ci-dessus).

- Pour l'année 2020, on observe une baisse marquée des volumes non domestiques (-10,5% sur la Régie). Celle-ci peut être corrélée à la chute d'activité liée à la crise sanitaire COVID 19. En comparaison, les volumes domestiques sont stables (-0,1% sur la Régie).

La consommation domestique moyenne par abonné est de 119,91 m³/an.

La consommation globale par habitant est de 138,17 litres/jour (base 365 jours).

Remarque : les valeurs sur les volumes consommés par les abonnés domestiques et les volumes consommés par les non domestiques pour 2017 transmises par EDN sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016 et 2018.



3 - Indicateurs de performances

❖ Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés P152.1

L'ensemble des services de la MRN, ont un délai d'ouverture de 48h00.

Ce délai s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants et fonctionnels. Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Ce point explique un taux de **100%**.

Territoire Eau de La MRN	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre d'interventions pour ouverture	5 402	8 431	9 878	10 724	9 261	-13,6%
Nombre d'interventions n'ayant pas respecté le délai d'ouverture	0	0	0	0	0	
Taux de respect du délai d'ouverture P152.1	100%	100%	100%	100%	100%	

❖ Taux de réclamations P155.1

Cet indicateur comptabilise les réclamations écrites (courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service.

Ces réclamations peuvent porter notamment sur la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation à l'exception du niveau de prix.

Territoire Eau de La MRN	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre de réclamations écrites	506	418	518	343	211	-38,5%
Taux de réclamations pour 1000 abonnés P155.1	2,59	2,17	2,65	1,73	1,05	

Le taux de réclamations consolidé à l'échelle de La MRN en 2020 est de **1,05 pour 1000 abonnés**.

❖ **Taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente P154.0**

Cet indicateur mesure le montant des impayés TTC au titre de l'année N-1 comptabilisé au 31/12 de l'année N, divisé par le chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N.

Cet indicateur doit prendre en compte uniquement les parts liées à la facture EAU POTABLE (hors assainissement), il s'agit donc :

- ✓ Part EAU exploitant (opérateur éventuel)
- ✓ Part EAU de la collectivité – part investissement
- ✓ Redevance prélèvement Agence de l'Eau
- ✓ Redevance pollution Agence de l'Eau (comptabilisée sur le chapitre EAU de la facture)
- ✓ Taxe Voies Navigables de France
- ✓ TVA

La consolidation de cet indicateur a été réalisée à partir des données des différents exploitants, à noter que le taux d'impayés est commun aux secteurs Régie Rouen- Elbeuf, PS Nord-Ouest et PS Ouest.

Pour la MRN le taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente est de **4,32%**.

❖ **Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité P109.0**

Ce montant comptabilise les abandons de créances à caractère social : votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux liés au fond de solidarité logement) ; ainsi que les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (fond de solidarité logement).

La MRN a versé à un fond de solidarité logement la somme de 105 000 €

La règle de calcul est : montant en euros hors taxes / volumes facturés, soit **0,0042 €/m³**.

Remises pour fuite

Territoire Eau de La MRN				
Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service	Part EAU		Part ASSAINISSEMENT	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
TOTAL Remises pour Fuites Année 2018	99 703	141 005,81 €	124 252	142 765,55 €
TOTAL Remises pour Fuites Année 2019	105 738	163 967,50 €	146 037	184 129,56 €
TOTAL Remises pour Fuites Année 2020	105 512	166 915,30 €	128 153	169 704,32 €

7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2020

S'agissant des engagements financiers en terme d'investissement, certains travaux peuvent être achevés sur 2021

Commune	Rue	Objet	Linéaire renouvelé	Linéaire rationalisé	Linéaire étendu	Brchts repris	Brchts renouvelés	Description des travaux
Anneville-Ambourville	Chêne Benard (impasse du)	Renouvellement	210	0	0	0	8	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Anneville-Ambourville	Champs (ruelle des)	Renouvellement	50	0	0	1	1	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Bihorel	Général de Gaulle (place)	Renouvellement	212	0	0	16	2	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Bois Guillaume	Clair Vallon (rue du)	Renouvellement	505	0	0	0	33	Renouveler et renforcer la canalisation PVC et les branchements associés
Bois Guillaume	Max Pouchet (rue)	Renouvellement	150	0	0	13	0	Renouveler et renforcer la canalisation PVC et les branchements associés
Bois Guillaume	Sainte Venise (rue)	Sécurisation	0	0	0	0	0	Créer et équiper regard débitmétrique
Boos	Bois d'Ennebourg	Renouvellement	130	0	0	8	0	Renouveler et renforcer la canalisation et les branchements associés
Canteleu	Croisset (chemin)	Sécurisation	0	0	10	0	0	Mailler le réseau pour sécurisation
Caudebec les Elbeuf	Strasbourg (rue de)	Renouvellement	200	0	0	0	4	Renouveler et renforcer la canalisation et les branchements associés
Darnétal	8 Mai 1945 (rue du)	Dévoiement	110	0	0	1	1	Dévoier la canalisation
Elbeuf	Champs de Foire (place du)	Renouvellement	190	0	0	0	6	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Epinay sur Duclair	Dampont (Plaine de)	Renouvellement	660	0	0	0	2	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Epinay sur Duclair	Déconnexion lagune	Renouvellement & Renforcement	3 810	0	0	0	127	Renouveler le réseau et les branchements associés y compris renforcement du réseau pour la défense extérieure contre l'incendie
Fontaine sous Préaux	Gare (route de la)	Renouvellement	1 200	0	0	1	7	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Freneuse	Ile (rue de l')	Renouvellement	245	0	0	0	3	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Freneuse	Pont de l'Arche (route de)	Renforcement	345	0	0	0	0	Renforcer le réseau pour la défense extérieure contre l'incendie
Grand Couronne	Raoul Dufy (allée)	Renouvellement	115	0	0	0	11	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Henouville	Cabotterie (chemin de la)	Renouvellement & Renforcement	990	0	0	0	4	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés y compris renforcement du réseau pour la défense extérieure contre l'incendie
Henouville	Duclair (route de)	Renouvellement	240	0	0	0	2	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
INTERCONNEXION	Canteleu-Quevillon	Sécurisation	1 255	0	3 265	0	41	Création interconnexion pour sécurisation
La Bouille	Saules (allée des)	Renouvellement	210	0	0	0	19	Renouveler la canalisation et les branchements associés
La Londe	Alfred Berrier (rue)	Renouvellement	265	0	0	3	8	Renouveler la canalisation et les branchements associés
La Londe	Sanson Lepasqueur (rue)	Renouvellement & Rationalisation	365	365	0	0	14	Renouveler et rationaliser le réseau en PVC et Amiante-Ciment
La Neuville Chant d'Oisel	Jardins (rue des)	Renouvellement	480	0	0	9	30	Renouveler la canalisation et les branchements associés
La Neuville Chant d'Oisel	Mare Durand (rue de la)	Sécurisation	98	0	90	2	2	Mailler le réseau pour sécurisation
Le Grand Quevilly	Industrie (rue de l')	Renouvellement	1 000	0	0	0	11	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Le Houlme	Gare (rue de la)	Renforcement	155	0	0	7	0	Renouveler et renforcer la canalisation et les branchements pour la défense extérieure contre l'incendie
Le Houlme	Randonneurs (chemin des)	Renouvellement	225	0	0	0	9	Renouveler la canalisation et les branchements associés

Commune	Rue	Objet	Linéaire renouvelé	Linéaire rationalisé	Linéaire étendu	Brchts repris	Brchts renouvelés	Description des travaux
Le Mesnil-Esnard	Pierre Tarlé et Paris (rue et route)	Renouvellement	670	0	0	0	34	Renouveler et renforcer le réseau, y compris les branchements associés pour sécuriser la distribution
Le Mesnil-Esnard	Verdun et Général Leclerc (rues)	Renouvellement	430	0	0	9	35	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Malaunay	Docteur Leroy (rue du)	Renouvellement	150	470	0	0	30	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Mont Saint Aignan	Croix Vaubois (rue de la)	Renouvellement						Renouveler le réseau
Mont Saint Aignan	Maromme (route de)	Renouvellement	550	0	0	8	0	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Oissel	Général de Gaulle (avenue)	Sécurisation	135	0	0	1	1	Mailler le réseau pour sécurisation
Oissel	Turgis (rue de)	Renouvellement	220	0	0	10	4	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Petit Couronne	Cordonnier (boulevard)	Renforcement	105	0	0	0	0	Renforcer le réseau pour la défense extérieure contre l'incendie
Roncherolles sur le Vivier	Robinette (chemin de la)	Renouvellement	466	0	0	0	1	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Rouen	Annie de Pène (rue)	Renouvellement & Rationalisation	745	510	0	60	0	Renouveler et rationaliser le réseau, y compris les branchements associés
Rouen	Beauvoisine (rampe)	Renouvellement	415	335	0	6	3	Renouveler le réseau structurant entre l'usine de la JATTE et le réservoir d'ERNEMONT. Rationaliser le réseau de distribution et renouveler les branchements associés
Rouen	Bihorel (rue de)	Renouvellement	325	670	345	26	0	Renouveler le réseau structurant entre l'usine de la JATTE et le réservoir d'ERNEMONT. Rationaliser le réseau de distribution et renouveler les branchements associés
Rouen	Carnot (place)	Renouvellement	50	0	25	0	0	Renouveler le réseau structurant et les organes de coupures
Rouen	Dorival et Chambellan (rues)	Renouvellement & Rationalisation						
Rouen	Emmurées (rue des)	Renouvellement	40	40	0	1	0	Renouveler le réseau structurant D300
Rouen	Henri Grieu (rue)	Renforcement	425	0	0	0	46	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Rouen	Henri Grieu (rue)	Renforcement	200	0	0	16	0	Renouveler et renforcer la canalisation et les branchements associés
Rouen	Jean Moulin et Clémenceau (quai et cours)	Renouvellement	60	0	0	0	0	Renouveler les canalisations en traversées
Rouen	José Maria de Heredia (rue)	Sécurisation	0	0	130	0	2	Mailler le réseau pour sécurisation de la distribution
Rouen	Lafayette (rue)	Renouvellement	20	0	0	0	0	Renouveler le réseau structurant et les organes de coupures
Rouen	Masseot Abaquesne (rue)	Renouvellement	60	0	0	0	6	Renouveler le réseau et les branchements associés
Rouen	Mont Gargan (rue du)	Renouvellement	210	0	0	18	0	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Rouen	Ours (rue aux)	Rationalisation	0	45	5	0	2	Rationaliser le réseau
Rouen	Petit de Julleville (rue)	Renouvellement & Rationalisation	45	45	0	0	2	Renouveler le réseau et les branchements associés en accompagnement de Cœur de Métropole
Rouen	Verdun (boulevard de)	Renouvellement	385	110	60	18	13	Renouveler, rationaliser et mailler le réseau
Rouen	Vieux Marché (place du)	Renouvellement	145	0	0	0	16	Renouveler le réseau dans le cadre des travaux de Cœur de Métropole
Saint Aubin Celloville	Fiefs (chemin aux)	Renouvellement	400	0	0	5	7	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Saint Aubin Celloville	Grande Rue	Renouvellement	640	0	0	11	9	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Saint Aubin lès Elbeuf	Les Jardins de Charlotte	Dévoisement & Sécurisation	50	0	90	0	0	Dévoier le réseau dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement

Commune	Rue	Objet	Linéaire renouvelé	Linéaire rationalisé	Linéaire étendu	Bchrs repris	Bchrs renouvelés	Description des travaux
Saint Etienne du Rouvray	Amsterdam (rue d')	Renouvellement	570	0	255	0	16	Création sécurisation distribution
Saint Etienne du Rouvray	Coquelicots (rue des)	Renforcement	55	0	0	0	0	Création sécurisation distribution
Saint Etienne du Rouvray	Pierre Sémard (rue)	Sécurisation	490	0	0	0	0	Création sécurisation distribution
Saint Etienne du Rouvray	Stockholm (rue de)	Renouvellement	245	0	245	0	0	Création sécurisation distribution
Saint Jacques sur Darnétal	Brulée 1 (rue de la)	Renouvellement	280	0	0	4	2	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Saint Jacques sur Darnétal	Pont de Beaulieu	Renouvellement & Rationalisation	1 440	485	0	0	9	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Saint Léger du Bourg Denis	Vert Buisson (rue du)	Défense incendie	160	0	0	1	3	Renouveler et renforcer le réseau
Saint Pierre lès Elbeuf	Haline (rue de la)	Rationalisation	0	230	0	0	19	Rationaliser le réseau
Saint Pierre lès Elbeuf	Louis Aragon et Arthur Rimbaud (rues)	Renouvellement	145	0	0	3	4	Renouveler la canalisation PVC et les branchements associés
Sainte Marguerite sur Duclair	Corderie (impasse de la)	Renouvellement	205	0	0	0	6	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Sotteville les Rouen	Bugnot (rue)	Renouvellement	110	0	0	2	9	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Sotteville les Rouen	Victor Hugo (rue)	Renouvellement	130	0	0	0	11	Renouveler la canalisation et les branchements associés
Yville sur Seine	Sablons (route des)	Renouvellement	520	0	0	0	3	Renouveler la canalisation PVC y compris les branchements associés et renforcer le réseau pour la défense extérieure contre l'incendie

Présentation par service

1 - Service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf

1 - Présentation du service

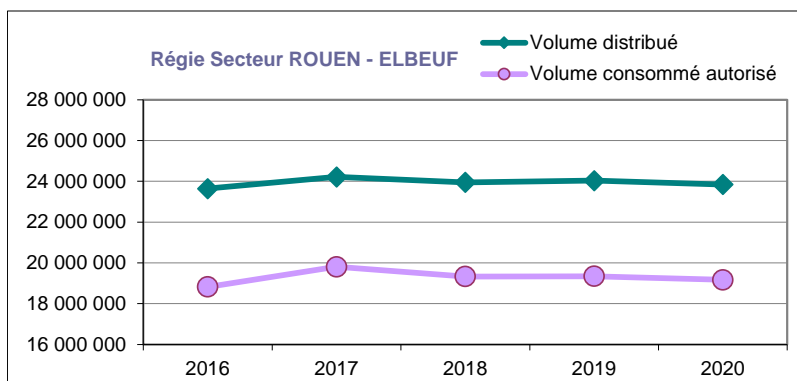
Depuis le 1^{er} janvier 2015, le service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf, regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 40 communes suivantes :

- Amfreville-la-Mivoie
- Belbeuf
- Bonsecours
- Boos
- Caudebec-lès-Elbeuf
- Cléon
- Darnétal
- Elbeuf-sur-Seine
- Fontaine-sous-Préaux
- Franqueville-St-Pierre
- Freneuse
- Gouy
- Grand-Couronne
- Grand-Quevilly
- La Bouille
- La Londe
- La Neuville-Chant-d'Oisel
- Le Mesnil-Esnard
- Les Authieux-sur-le-Port-St-Ouen
- Montmain
- Moulineaux
- Oissel
- Orival
- Petit-Couronne
- Petit-Quevilly
- Quèvreuille-la-Poterie
- Roncherolles-sur-le-Vivier
- Rouen
- Sotteville-lès-Rouen
- Sotteville-sous-le-Val
- St-Aubin-Celloville
- St-Aubin-Épinay
- St-Aubin-lès-Elbeuf
- St-Etienne-du-Rouvray
- St-Jacques-sur-Darnétal
- St-Léger-du-Bourg-Denis
- St-Martin-du-Vivier
- St-Pierre-lès-Elbeuf
- Tourville-la-Rivière
- Ymare

Ce service distribue environ 74,9% des volumes consommés autorisés de la Métropole, il alimente 368 774 habitants (selon recensement INSEE population totale 2018) soit 73,77% de la population.

2 - Indicateurs techniques

Régie Secteur Rouen - Elbeuf		2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Darnétal - Carville	1 206 500	848 660	698 200	798 935	940 126	17,7%
	Darnétal (Village)	462 369	474 350	469 520	434 686	557 220	28,2%
	Douville - Grande Aulnaie	470 700	561 650	661 990	683 767	683 957	0,0%
	Fontaine sous Préaux - Jatte	6 057 400	6 130 100	5 808 460	5 260 931	5 301 453	0,8%
	Fontaine sous Préaux (Village)	30 400	29 280	32 100	31 287	31 246	-0,1%
	Moulineaux	4 530 500	4 547 100	4 393 600	5 021 356	4 584 538	-8,7%
	Oissel - Catelier	249 880	248 080	245 630	242 206	255 087	5,3%
	Oissel - Perreuse	424 900	435 120	422 350	404 280	427 030	5,6%
	Radepont - Château	259 870	452 210	288 030	178 009	163 521	-8,1%
	Radepont - Petite Aulnaie	750 350	1 037 450	627 600	343 535	155 878	-54,6%
	St Aubin Epinay - Longues Raies	495 500	173 275	332 015	276 104	71 731	-74,0%
	St Aubin Epinay - Puits Bas Service	72 720	39 095	59 495	64 286	114 399	78,0%
	St Jacques sur D. - Forage Haut Service	208 380	212 410	219 660	219 633	216 029	-1,6%
	St Léger du BD - Vieux Château	201 620	197 870	184 330	180 571	7 536	-95,8%
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	5 952 100	6 582 900	7 028 810	7 515 726	7 845 827	4,4%
	Elbeuf - Station du Mont-Duve 'Les Ecameaux'	367 780	458 420	210 590	56 570	40 435	-28,5%
	Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	1 304 610	1 251 490	1 437 350	1 420 374	1 576 465	11,0%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	592 520	592 110	681 830	832 210	793 349	-4,7%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	325 400	305 290	269 270	261 771	289 678	10,7%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	130 170	117 100	102 030	100 637	110 887	10,2%
TOTAL : V1	24 093 669	24 693 960	24 172 860	24 326 874	24 166 392	-0,7%	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	TOTAL : V2	956 006	1 041 136	1 116 396	1 158 790	1 136 156	-2,0%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		23 137 663	23 652 824	23 056 464	23 168 084	23 030 236	-0,6%
Volumes importés en gros (1)	En provenance EdN (> Rouen Bel Air)			96 675	125 048	121 095	-3,2%
	En provenance EdN (> Rouen Chatelet)	468 200	442 470	490 536	394 028	342 078	-13,2%
	Achat d'eau au SERPN (> Elbeuf NO+La Londe)	208 720	270 966	231 992	248 364	274 154	10,4%
	Achat d'eau au SERPN (> La Bouille)	43 842	41 445	21 477	18 872	9 810	-48,0%
	Achat d'eau au SIAEPAP (ex-SIAEP 276) (> Montmain)			54 581	78 462	68 122	-13,2%
	Achat d'eau au Syndicat de Préaux (> Roncherolles)	3 792	493	567	1 473	2 872	95,0%
TOTAL : V4	724 554	755 374	895 828	866 247	818 131	-5,6%	
Volumes exportés en gros (2)	Vers PS NO (> Fond du Val - Mont Saint Aignan)	1 945	2 176	2 182	2 115	5 429	156,7%
	Vers SIAEPAP (ex-SIAEP 276)	217 807	189 833	0	0	0	
	TOTAL : V5	219 752	192 009	2 182	2 115	5 429	156,7%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		23 642 465	24 216 189	23 950 110	24 032 216	23 842 938	-0,8%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	136 815	191 230	146 986	150 041	136 457	-9,1%
Volumes comptabilisés : V8		18 548 679	19 397 630	18 965 105	18 959 194	18 821 504	-0,7%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	137 003	216 564	218 711	235 411	211 211	-10,3%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		18 822 497	19 805 423	19 330 801	19 344 646	19 169 172	-0,9%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		79,80%	81,93%	80,71%	80,50%	80,40%	-0,12%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		1 953,526	1 952,011	2 003,342	2 012,639	2 034,062	1,1%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		7,14	6,76	6,82	6,91	6,76	-2,1%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		6,76	6,19	6,32	6,38	6,30	-1,3%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10+V5) / L / 365		26,71	28,07	26,44	26,34	25,83	-1,9%
Nombre d'abonnés : N		141 049	139 081	140 977	142 788	148 069	3,7%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		72,20	71,25	70,37	70,95	72,79	2,6%



Réseau

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de réseau en km hors branchements	1 953,526	1 952,011	2 003,342	2 012,639	2 034,062
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	2 409,691	2 409,566	2 462,452	2 473,024	2 496,127

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre TOTAL de branchements	91 233	91 511	91 822	92 397	92 397
Nombre de branchements Neufs	324	402	360	336	396
Nombre de branchements Supprimés	60	124	49	81	76
Nombre de branchements Renouvelés	2 189	1 796	1 280	813	815
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	18	22	5	9	20
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	1 240	656	698	340	253
Solde branchement plomb estimé*	2 403	1 725	774	593	400
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	2,63%	1,89%	0,84%	0,64%	0,43%

* Suite à l'estimation du solde de branchement plomb fin 2020, les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

La Régie a engagé depuis plusieurs années le renouvellement des branchements en plomb. Ainsi, 273 branchements en plomb ont été éradiqués en 2020, le solde est estimé à 400 unités.

Compteurs

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre TOTAL de compteurs	140 317	142 918	144 568	146 711	147 764
Nombre de compteurs renouvelés	9 818	8 155	8 733	18 729	13 396
Taux de renouvellement	7,00%	5,71%	6,04%	12,77%	9,07%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	7,49	7,74	7,77	7,05	6,65

La couverture en compteurs équipés radio est de 73,34%

Fuites

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de fuites réparées sur canalisation	193	230	225	165	189
Nbre de fuites réparées sur branchement	337	426	363	409	344
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	826	656	637	749	565
Nombre TOTAL de fuites réparées	1 356	1 312	1 225	1 323	1 098

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de fuites réparées sur canalisation	193	230	225	165	189
Linéaire de canalisation en km	1 953,526	1 952,011	2 003,342	2 012,639	2 034,062
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,099	0,118	0,112	0,082	0,093

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de fuites réparées sur branchement	337	426	363	409	344
Nombre de branchements	91 233	91 511	91 822	92 077	92 413
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,369	0,466	0,395	0,444	0,372

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2020
Nombre d'abonnés	141 049	139 081	140 977	142 788	144 022	128	144 150

Répartition des volumes consommés

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2020
Volumes consommés	18 548 679	19 397 630	18 965 105	18 959 194	17 802 679	1 015 950	18 818 629

- On observe une baisse marquée des volumes non domestiques (-10,5% sur la Régie), qui impacte directement le rendement. Celle-ci peut être corrélée à la chute d'activité liée à la crise sanitaire COVID 19. En comparaison, les volumes domestiques sont stables (-0,1% sur la Régie).

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2020	749	0	100,00%	819	2	99,76%

Nota : Les non-conformités ont été levées suite aux contre analyses

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne ou bonne qualité chimique sur l'ensemble des zones de distribution de la Régie de ROUEN-ELBEUF.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de Normandie Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES, (juin 2020). Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

Pour les UDI Rouen-Bas-de-Ville et UDI Rouen-Grand-Mare-Chatelet, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne qualité chimique.

Pour l'UDI Rouen-La-Jatte, l'eau est de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé pour le chlortoluron (pesticide) un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l (la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'AFSSA du 08/06/2007).

La collectivité doit poursuivre et engager, les travaux de fiabilisation de l'alimentation en eau de ce secteur (mise en place d'un traitement des pesticides à la Jatte, réfection de la station de potabilisation de Carville avec ajout d'un traitement des pesticides).

Des actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses doivent être poursuivies dans les aires d'alimentation des captages. Enfin, les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Pour les UDI Plateau-Est-Neuville et UDI Montmain, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Pour l'UDI Plateau-Est-Franqueville, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Par ailleurs, toutes les mesures doivent être prises pour éviter tout dépassement de norme (aluminium, turbidité, spore) au sortir de l'unité de traitement des Longues Raies lors de ses éventuelles mises en service.

Pour l'UDI Darnétal, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Cependant, il est important que le forage de Darnétal soit automatiquement coupé en cas de turbidité supérieure à 1NFU (limite de qualité), si possible à 0.5 NFU (référence de qualité). Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Pour l'UDI Fontaine sous Préaux, l'eau est de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé pour le chlortoluron (pesticide) un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l (la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'AFSSA du 08/06/2007).

Les actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides doivent être poursuivies dans l'aire d'alimentation des captages.

Pour les UDI Roncherolles-sur-le-Vivier et UDI St-Jacques, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Pour les UDI Grand-Quevilly et UDI Grand-Couronne-Moulineaux, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Pour l'UDI St-Léger-du-Bourg-Denis, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour l'UDI Oissel, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Pour l'UDI Secteur-SUD-de-Rouen, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Cependant, les actions menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses sont à poursuivre et à mettre en place, notamment en ce qui concerne les pompages de dépollution. Les éventuels branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Pour l'UDI Maison-Brûlée, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Pour les UDI Freneuse et UDI St-Aubin-lès-Elbeuf, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique.

Pour les UDI Caudebec-lès-Elbeuf, UDI Elbeuf-Buquet, UDI Elbeuf-Ouest, UDI Elbeuf-Est, UDI Orival et UDI St-Pierre-lès-Elbeuf, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne qualité chimique.

Il importe que les travaux de réfection de la station de potabilisation des Ecameaux démarrent dans les meilleurs délais. A ce titre, un dépassement de la référence de qualité pour les spores sulfito-réductrices a été constaté (paramètre indicateur de mauvaise filtration notamment vis à vis des parasites). De plus, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation de ce captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates. Enfin, les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.

5 - Indicateurs de performance

Régie Secteur Rouen - Elbeuf		Code indicateur	2016	2017	2018	2019	2020	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,75%	100,00%	100,00%	99,87%	100,00%	
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	98,73%	99,43%	99,65%	99,31%	99,76%	
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Darnétal Carville	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%	
	Darnétal (village)		60%	60%	60%	60%	60%	
	Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%	60%	60%	
	Fontaine (Jatte)		60%	60%	60%	60%	60%	
	Moulineaux		60%	60%	60%	60%	60%	
	Oissel - Catelier		60%	60%	60%	60%	60%	
	Oissel - Perreuse		60%	60%	60%	60%	60%	
	Radepont - Château		60%	60%	60%	60%	60%	
	Radepont - Petite Aulnaie		80%	80%	80%	80%	80%	
	St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%	60%	60%	
	St Aubin Ep. - Puits Serv. Bas		60%	60%	60%	60%	60%	
	St Jacques - Forage Serv. Haut		60%	60%	60%	60%	60%	
	St Léger BD - Vieux Chateau		60%	60%	60%	60%	60%	
	St Etienne du R. - La Chapelle		60%	60%	60%	60%	60%	
	Vallée du Cailly		60%	60%	60%	60%	60%	
	Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indices consolidés / UGE		Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecameaux	60%	60%	60%	60%	60%
			Orival - 2 For. du Nouveau Monde	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages		60%	60%	60%	60%	60%		
St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr')		60%	60%	60%	60%	60%		
St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Fieffe		60%	60%	60%	60%	60%		
UGE 084 Oissel		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
UGE 114 Sect. Sud		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
UGE 123 St Léger du B.D.		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
UGE 145 Sect. St Jacques		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
UGE 167 ROUEN		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
UGE 169 Darnétal	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%			
UGE 337 Sect. Plateau Est	67,6%	69,9%	66,6%	64,6%	62,9%			
UGE 236 CREA CAEBS	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%			
Indice consolidé Régies Rouen & Elbeuf	60,6%	60,8%	60,5%	60,3%	60,1%			
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable sur 120pts	P 103.2	110	111	110	110	110		
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	79,80%	81,93%	80,77%	80,50%	80,40%		
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	P 105.3	7,14	6,76	6,79	6,91	6,76		
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	P 106.3	6,76	6,19	6,30	6,38	6,30		
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,67%	0,75%	0,73%	0,72%	0,71%		
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,37	1,65	1,60	1,16	1,31		
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%		
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	2,67	2,32	2,26	1,04	0,51		
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %) REGIE GLOBALE	P 154.0	3,83%	4,07%	3,27%	4,35%	4,33%		

Remarque : Le taux d'impayés intègre la Régie Rouen-Elbeuf, (Yainville jusqu'en 2014) et les contrats de prestation de service PS Nord-Ouest et PS Ouest.

Le calcul de ce taux d'impayés s'appuie sur les données fournies directement par les services comptables de la Métropole pour le calcul du CA EAU, et ceux de la TPM pour le montant des impayés.

2 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Ouest

1 - Présentation du service

Le service du Secteur Nord-Ouest est exploité en prestation de service par **STGS**.

Il concerne les communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Duclair, Hénouville (haut), Houpeville, Le Houlme, Malaunay, St-Pierre-de-Varengeville, Yainville et Yville-sur-Seine.

Ce service distribue environ 4,2% des volumes consommés autorisés de la Métropole, il alimente **24 597 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2018) soit 4,92% de la population.

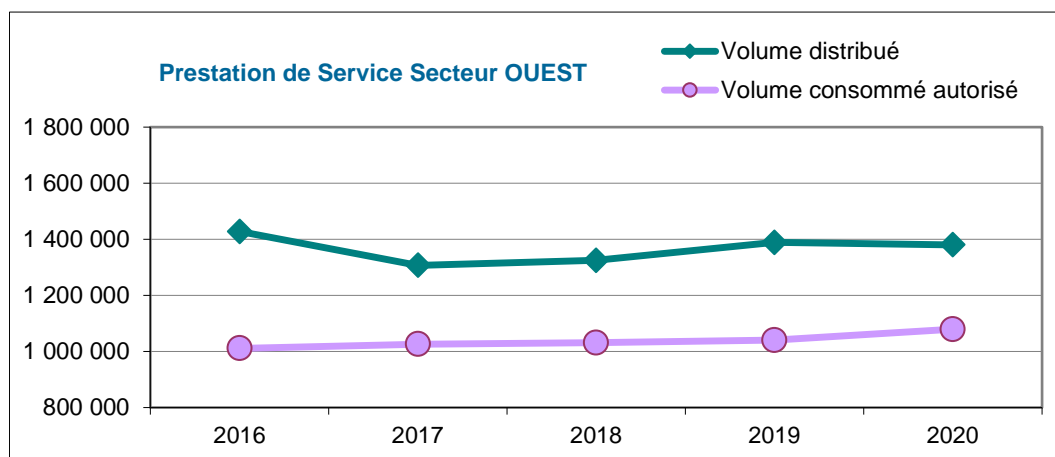
Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Métropole et STGS, pour 6 années à compter du 01/01/2015 jusqu'au 31/01/2021. Par avenant l'échéance du contrat a été ramené au **31 décembre 2020**.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des abonnés.

2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	287 399	259 865	284 999	298 424	276 833	-7,2%
	Forage de Yainville 1948	0	0	0	0	0	0,0%
	Forage de Yainville 2003	157 118	156 498	142 554	151 065	180 470	19,5%
	Forage de Bardouville	29 107	44 057	40 223	37 108	43 982	18,5%
	TOTAL : V1	473 624	460 420	467 776	486 597	501 285	3,0%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	648	598	747	786	817	3,9%
	Forage de Yainville 1948	0	0	0	0	0	0,0%
	Forage de Yainville 2003	526	526	526	526	526	0,0%
	Forage de Bardouville	263	526	526	526	526	0,0%
	TOTAL : V2	1 436	1 649	1 798	1 838	1 869	1,7%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		472 188	458 771	465 978	484 759	499 416	3,0%
Volumes importés en gros (1)	En provenance du Trait (PS NO2018)	0	0	0	0	3	
	En provenance de Jumièges (DSP Jumièges)	0	0	0	0	0	0,0%
	En provenance de Quevillon (PS NO2018 > Bardouville) -	108 809	86 331	94 540	113 612	115 972	2,1%
	En provenance de Ventelette (PS NO2018 > Houpeville)	169 058	149 853	151 793	169 736	169 994	0,2%
	En provenance du Houleme (PS NO2018 > ND de Bondeville)	0	195	18	91 396	226 514	147,8%
	En provenance du SERPN (> Yville sur Seine)	23 660	20 932	21 236	29 520	21 253	-28,0%
	En provenance du SIAEP de l'Austreberthe	29 204	26 620	30 870	19 951	24 022	20,4%
	En provenance du SIAEPA de Montville	674 191	629 122	664 806	616 062	477 233	-22,5%
TOTAL : V4	1 004 922	913 053	963 263	1 040 277	1 034 991	-0,5%	
Volumes exportés en gros (2)	Vers Le Trait (PS NO2018)	0	0	0	0	0	0,0%
	Vers Jumièges (DSP Jumièges)	3 544	27 668	77 099	84 133	126 345	50,2%
	Vers Le Mesnil sous Jumièges (DSP Jumièges)	1 370	573	458	466	656	40,8%
	Vers Le Houleme (PS NO2018 > N-D. de Bondeville)	31 755	13 963	83	2 218	74	-96,7%
	Vers Saint Paër (PS NO2018) par St Pierre de Varengeville (> Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu)	4 789	9 343	4 361	5 787	6 568	13,5%
	Vers SIAEPA de Montville (depuis Malaunay)	8 408	13 796	23 008	43 944	20 837	-52,6%
	TOTAL : V5	49 866	65 343	105 009	136 548	154 480	13,1%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		1 427 244	1 306 481	1 324 231	1 388 488	1 379 927	-0,6%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	3 519	3 482	3 985	6 752	5 303	-21,5%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	1 003 263	1 018 265	1 022 637	1 028 432	1 066 458	3,7%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	4 004	3 829	4 249	4 694	7 054	50,3%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		1 010 786	1 025 576	1 030 871	1 039 878	1 078 815	3,7%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		71,81%	79,52%	79,47%	77,14%	80,38%	4,2%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		244,695	245,486	243,089	243,339	242,852	-0,2%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		4,75	3,22	3,40	4,05	3,54	-12,8%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		4,66	3,14	3,31	3,92	3,40	-13,5%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10 + V5) / L / 365		11,88	12,18	12,80	13,25	13,91	5,0%
Nombre d'abonnés : N		10 841	10 968	11 062	11 205	11 289	0,7%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		44,30	44,68	45,51	46,05	46,49	1,0%



Réseau

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de réseau en km hors branchements	244,695	245,486	243,089	243,339	242,852
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	295,095	296,131	294,044	294,514	294,197

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre TOTAL de branchements	10 080	10 129	10 191	10 235	10 269
Nombre de branchements Neufs	34	76	63	44	34
Nombre de branchements Supprimés	0	27	1	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	0	56	70	283	51
dont branchement plomb supprimés	0	0	0	0	0
dont branchement plomb renouvelés	0	1	0	0	0
Solde branchement plomb estimé*	2	1	1	1	1
Pourcentage branchement plomb	0,02%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%

En 2016 la base de données branchements a été mise à jour

Compteurs

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre TOTAL de compteurs	11 230	11 341	11 525	11 621	11 709
Nombre de compteurs renouvelés	1 513	678	316	323	390
Taux de renouvellement	13,47%	5,98%	2,74%	2,78%	3,33%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	5,51	5,44	5,87	6,40	6,82

La couverture en compteurs équipés radio est de 69,7%

En parallèle du renouvellement compteurs, 204 têtes radio ont été renouvelées sur la commune de Yainville.

Fuites

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de fuites réparées sur canalisation	38	34	21	26	16
Nbre de fuites réparées sur branchement	41	37	33	33	29
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	87	87	53	60	35
Nombre TOTAL de fuites réparées	166	158	107	119	80

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de fuites réparées sur canalisation	38	34	21	26	16
Linéaire de canalisation en km	244,695	245,486	243,089	243,339	242,852
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,155	0,139	0,086	0,107	0,066

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de fuites réparées sur branchement	41	37	33	33	29
Nombre de branchements	10 080	10 129	10 191	10 235	10 269
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,407	0,365	0,324	0,322	0,282

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2020
Nombre d'abonnés	10 841	10 968	11 062	11 205	11 279	10	11 289

Répartition des volumes consommés

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2020
Volumes consommés	1 003 263	1 018 265	1 022 637	1 028 432	1 061 410	5 048	1 066 458

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2020	81	0	100,0%	119	5	95,8%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne ou bonne qualité chimique sur l'ensemble des zones de distribution de la PS OUEST.

Sur l'UDI DUCLAIR, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates.

Sur les UDI YAINVILLE et UDI Yville-sur-Seine, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Sur l'**UDI BARDOUVILLE**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique.

Concernant la **qualité chimique**, le contrôle sanitaire a révélé, pour les triazines (pesticides), des dépassements de la norme de 0,1 µg/l pendant 5 mois pour la déséthylatrazine déisopropyl et 4 mois pour la déséthylatrazine (les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 22/04/2013). Une dérogation a été accordée par le Préfet jusqu'en juillet 2022 pour ces triazines. La collectivité doit tenir informées les communes et les populations concernées et mettre en œuvre, dans les délais les plus contraints, le plan d'actions permettant d'améliorer la qualité de l'eau (travaux d'interconnexion - mélange maîtrisé et actions fortes de lutte contre les pollutions diffuses par les pesticides dans les aires d'alimentation des captages de Bardouville et de Quevillon).

De plus, sur une antenne du réseau d'Anneville-Ambourville (route de la Grève), le suivi renforcé du Chlorure de Vinyl Monomère (CVM) n'a révélé aucun dépassement de la norme (purges efficaces) et suppression en février 2020 des canalisations en PVC responsables du problème.

Parallèlement, la démarche visant à mettre en évidence puis résorber tous les secteurs avec relargage de CVM, devra être menée jusqu'à son terme.

Sur les **UDI MALAUNAY Le HOULME, HOUPEVILLE et HENOUVILLE Métropole**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique.

La collectivité doit engager, dans les meilleurs délais, les travaux de fiabilisation de l'alimentation en eau du secteur alimenté par les captages de la Vallée du Cailly (mise en place d'un traitement des pesticides), et parallèlement, mener des actions dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

(Synthèses ARS jointes en annexe).

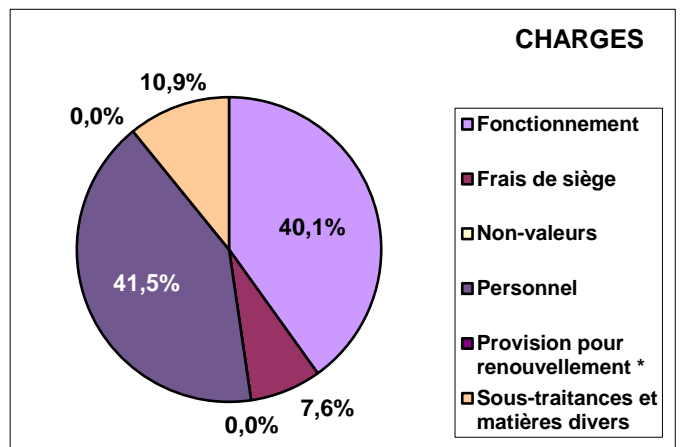
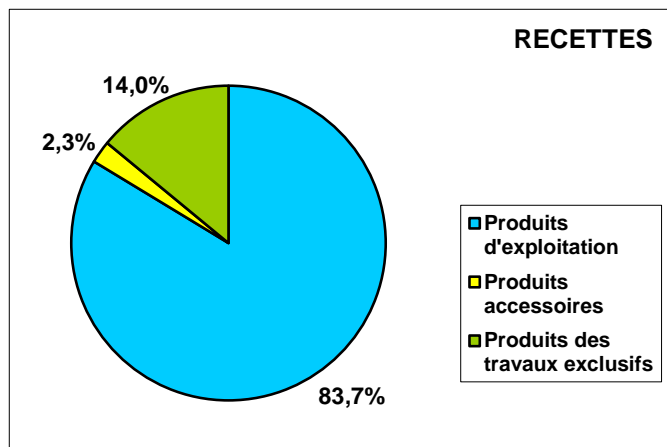
5 - Indicateurs de performance

Prestation de Service du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		Code indicateur	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	98,1%	100%	88,98%	92,31%	95,80%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Yainville 1948		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Yainville 2003		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Bardouville		60%	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 160 Duclair		60,0%	60,0%	60,0%	60%	60%
	UGE 189 Yainville		60,0%	60,0%	60,0%	60%	60%
	UGE 125 Sect. Bardouville		60,0%	60,0%	60,0%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2	30	104	106	106	110	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	71,81%	79,52%	79,47%	77,14%	80,38%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	P 105.3	4,75	3,22	3,40	4,05	3,54	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	P 106.3	4,66	3,14	3,31	3,92	3,40	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,65%	0,42%	0,61%	1,14%	1,15%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	3,51	3,10	1,90	2,32	1,42	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	0,65	0,91	0,81	0,62	0,62	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 154.0	Globalisé en REGIE					
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)	P 109.0						

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service

PS du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	719 717 €
	Produits accessoires	19 817 €
	Produits des travaux exclusifs	120 672 €
	Total	860 206 €
Charges	Fonctionnement	361 557 €
	Frais de siège	68 385 €
	Non-valeurs	
	Personnel	373 841 €
	Provision pour renouvellement *	
	Sous-traitances et matières divers	97 938 €
Total	901 721 €	
Résultat Brut en 2020		-41 515 €



3 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur « Nord-Ouest 2018 »

1 - Présentation du service

Le service du Secteur « Nord-Ouest 2018 » est exploité en prestation de service par **Eaux de Normandie**.

Il concerne les communes de Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Déville-lès-Rouen, Épinay-sur-Duclair, Hautôt-sur-Seine, Hénouville (le bas), Isneauville, Le Trait, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Quevillon, Sahurs, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Manneville, Saint-Pierre-de-Varengeville (bas), Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Val-de-la-Haye, le Hameau de la Muette en partie sur la commune de Quincampoix, et le Hameau du Mont Perreux sur la commune de Saint-Martin-du-Vivier.

Ce service distribue environ 20,4% des volumes consommés autorisés de la Métropole, il alimente **104 159 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2018) soit 20,84% de la population.

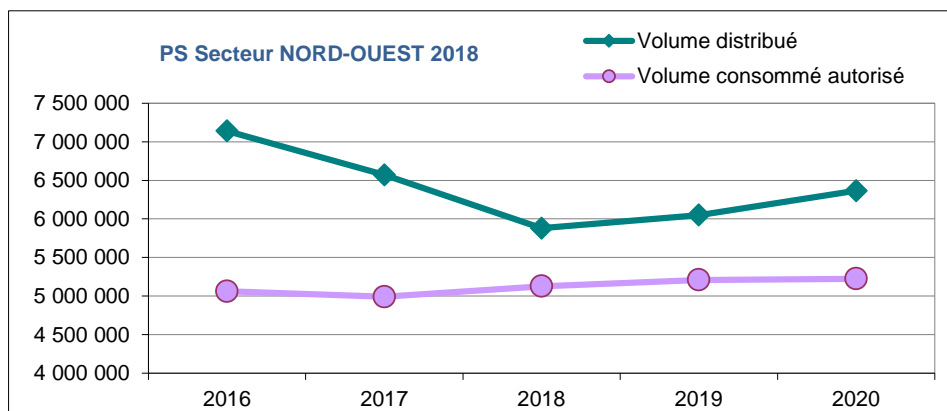
Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Métropole et Eaux de Normandie filiale de Lyonnaise des Eaux Suez, pour 3 années à compter du 01/01/2018 jusqu'au **31/12/2020**.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des abonnés.

2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service du Secteur Nord-Ouest 2018		2016	2017	2018	2019	2020	Evolution NN-1
Volumes prélevés	Forages des champs captants du Cailly	4 789 115	4 247 946	3 534 924	3 783 749	3 745 425	-1,0%
	Sources de Maromme	2 891 965	2 831 052	3 081 836	2 995 926	3 513 635	17,3%
	Forage de La Commanderie - Val de la Haye	154 490	174 475	141 384	174 126	181 128	4,0%
	Forage de La Neuville - Le Trait	436 895	461 004	452 293	362 111	346 650	-4,3%
	Forage de Duclair - vers St Paër	243 050	236 746	224 201	214 701	217 721	1,4%
	Forage de Quevillon EDN (VE avant 01/07/2018)	274 807	239 030	254 053	326 634	340 510	4,2%
	TOTAL : V1	8 790 322	8 190 253	7 688 691	7 857 247	8 345 069	6,2%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forages des champs captants du Cailly	99 690	53 504	107 578	102 423	94 417	-7,8%
	Sources de Maromme	161 765	116 798	129 961	96 120	141 016	46,7%
	Forage de La Commanderie - Val de la Haye	0	0	0	0	0	0,0%
	Forage de La Neuville - Le Trait	365	365	365	365	365	0,0%
	Forage de Duclair - vers St Paër	365	365	365	365	365	0,0%
	Forage de Quevillon EDN (VE avant 01/07/2018)	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL : V2	262 185	171 032	238 269	199 273	236 163	18,5%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		8 528 137	8 019 221	7 450 422	7 657 974	8 108 906	5,9%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Rouen (Régie > Fond du Val - MSA)	1 945	2 182	1 836	2 115	5 429	156,7%
	En provenance de Quevillon (> St Pierre de Manneville)	2 919	2 998	4 059	1 225	1 771	44,6%
	En provenance de Yainville (PS OUEST)	0	0	0	0	0	0,0%
	En provenance du Houllme (PS OUEST > ND Bondeville)	31 749	13 963	83	2 218	74	-96,7%
	En provenance du secteur de Malaunay (PS OUEST) par St Pierre de Varengeville (> Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu)	4 789	7 007	4 361	5 787	6 568	13,5%
	TOTAL : V4	41 402	26 150	10 339	11 345	13 842	22,0%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Régie (► Rouen Bel Air)			96 675	125 048	121 095	-3,2%
	Vers Régie (► Rouen Chatelet)	459 590	439 083	490 536	394 028	342 078	-13,2%
	Vers PS OUEST Le Houllme (► ND Bondeville)	0	195	18	91 396	226 514	147,8%
	Vers PS OUEST Bardouville	108 809	86 331	94 669	113 612	115 972	2,1%
	Vers PS OUEST Le Trait	0	0	0	0	3	
	Vers PS OUEST Yainville	0	0	0	0	0	0,0%
	Vers Quevillon	34	8	4	4	752	18700,0%
	Vers SIAEPA de Montville (► Houpeville)	166 589	149 853	151 793	169 736	169 994	0,2%
	Vers SIAEPA de Montville (► Montigny)	60 391	60 383	62 280	65 800	69 901	6,2%
	Vers SIAEPA de Montville (► Montville)	163 087	173 708	215 453	241 942	251 988	4,2%
	Vers SIAEPA de Montville (► Sect. Quincampoix)	439 235	531 827	404 240	358 599	408 065	13,8%
	Vers SIAEPA de Montville (► SIDERO)	10 145	10 494	11 474	15 505	22 206	43,2%
	Vers SIAEPA de Montville (► Vaupalière rue des Forrières)			21 062	22 886	5 656	-75,3%
	Vers St Wandrille Rançon ► Hameau de Gauville	14 399	16 768	24 810	13 901	15 728	13,1%
	Vers St Wandrille Rançon ► Hameaux Yaux & Beauquesnay	8 461	6 572	8 311	8 119	8 530	5,1%
TOTAL : V5	1 430 740	1 475 222	1 581 325	1 620 576	1 758 482	8,5%	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		7 138 799	6 570 149	5 879 436	6 048 743	6 364 266	5,2%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	8 738	12 054	8 638	10 489	11 394	8,6%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365 (ou 366j)	5 034 728	4 959 936	5 099 472	5 180 218	5 181 649	0,0%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	18 955	18 285	18 600	18 875	30 565	61,9%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		5 062 421	4 990 275	5 126 710	5 209 582	5 223 608	1,6%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		75,77%	80,36%	89,91%	89,06%	85,96%	-0,9%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		666,145	665,556	667,809	666,655	666,350	-0,2%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		8,65	6,63	3,20	3,57	4,86	11,5%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		8,54	6,50	3,09	3,45	4,69	11,7%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10 + V5) / L / 365		26,71	26,61	27,52	28,07	28,71	2,0%
Nombre d'abonnés : N		42 224	41 777	42 399	43 037	43 895	1,5%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		63,39	62,77	63,49	64,56	65,87	1,7%



Réseau

PS Nord-Ouest 2018	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de réseau en km hors branchements	666,145	665,556	667,809	666,655	666,350
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	803,055	803,006	805,619	805,030	805,320

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

PS Nord-Ouest 2018	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre TOTAL de branchements	27 382	27 490	27 562	27 675	27 794
Nombre de branchements Neufs	82	123	85	128	130
Nombre de branchements Supprimés	13	15	13	15	11
Nombre de branchements Renouvelés	143	180	333	275	241
dont branchement plomb supprimés	1	0	0	0	0
dont branchement plomb renouvelés	143	10	7	5	2
Solde branchement plomb estimé*	17	14	0	0	0
Pourcentage branchement plomb	0,06%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%

Solde branchement plomb estimé : mise à jour de l'estimation du solde plomb selon l'inventaire 2020.

Compteurs

PS Nord-Ouest 2018	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre TOTAL de compteurs	43 698	44 572	45 221	45 842	45 892
Nombre de compteurs renouvelés	402	534	380	303	395
Taux de renouvellement	0,92%	1,20%	0,84%	0,66%	0,86%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	4,15	4,85	5,73	6,52	7,19

La couverture en compteurs équipés radio est de 98,91%

Fuites

PS Nord-Ouest 2018	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de fuites réparées sur canalisation	115	158	70	119	125
Nbre de fuites réparées sur branchement	108	182	128	109	118
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	256	355	181	216	261
Nombre TOTAL de fuites réparées	479	698	379	444	504

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

PS Nord-Ouest 2018	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de fuites réparées sur canalisation	115	158	70	119	125
Linéaire de canalisation en km	665,498	665,108	667,809	666,655	666,350
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,173	0,238	0,105	0,179	0,188

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

PS Nord-Ouest 2018	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de fuites réparées sur branchement	108	182	127	109	118
Nombre de branchements	27 382	27 490	27 562	27 675	27 794
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,394	0,662	0,461	0,394	0,425

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

PS Nord-Ouest 2018	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2020
Nombre d'abonnés	42 224	41 777	42 399	43 037	43 870	25	43 895

Répartition des volumes consommés

PS Nord-Ouest 2018	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2020
Volumes consommés	5 034 728	4 959 936	5 099 472	5 180 218	5 019 959	161 690	5 181 649

Remarque : les valeurs le nombre d'abonnés domestiques et non domestiques ainsi que les volumes consommés associés transmises par EDN pour 2017 sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016.

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2020	250	0	100,0%	277	7	97,5%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et très bonne ou bonne qualité chimique sur l'ensemble des zones de distribution de la PS Nord-Ouest 2018.

Pour l'UDI MAROMME-USINE-DE-TRAITEMENT, l'UDI MAROMME-MELANGE, l'UDI DEVILLE-lès-Rouen, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique.

Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages de Maromme et de la vallée du Cailly pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.

Pour l'UDI ISNEAUVILLE, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique.

La collectivité doit engager, dans meilleurs délais, les travaux de fiabilisation en eau de ce secteur (mise en place d'un traitement des pesticides au niveau des captages de la vallée du Cailly).

Parallèlement, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages de la vallée du Cailly et de Maromme pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour l'UDI SAHURS, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Pour l'UDI secteur ST PAER, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates.

Pour l'UDI LE-TRAIT, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Pour l'UDI ST MARTIN DE BOSCHERVILLE, l'eau est de très bonne qualité bactériologique.

Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé, pour des Triazines (pesticides) des dépassements de la norme de 0,1 µg/l pendant 7 mois pour la déséthylatrazine désisopropyl et 2 mois pour la déséthylatrazine (les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 22/04/2013).

Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en juillet 2022 pour ces pesticides. La collectivité doit tenir informées les communes et les populations concernées et mettre en œuvre dans les délais les plus contraints, le plan d'actions permettant l'améliorer la qualité de l'eau (travaux d'interconnexion - mélange maîtrisé et actions fortes de lutte contre les pollutions diffuses par les pesticides dans l'aire d'alimentation du captage).

Par ailleurs, la démarche engagée à l'échelle du territoire, visant à mettre en évidence puis résorber tous les secteurs avec relargage de CVM, devra être menée jusqu'à son terme.

(Synthèses ARS jointes en annexe)

5 - Indicateurs de performance

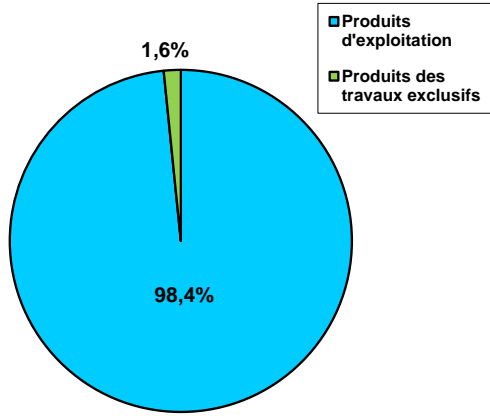
Prestation de Service du Secteur Nord-Ouest 2018		Code indicateur	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,62%	99,63%	99,63%	100,00%	100,00%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	98,31%	99,67%	97,61%	99,63%	97,47%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forages Vallée du Cailly	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Sources de Maromme		50%	50%	60%	60%	60%
	Forage de Val de la Haye		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de La Neuville		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Duclair		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Quevillon		60%	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 334 Sect. Maromme	P 108.3	56,2%	56,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 077 Sect. Sahurs		60,0%	60%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 134 Le Trait		60,0%	60%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 058 Sect. St Paër		60,0%	60%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 057 St Martin de B.		60,0%	60%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2	103	104	109	109	110	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	75,77%	80,36%	89,91%	89,06%	85,96%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	P 105.3	8,65	6,63	3,20	3,57	4,86	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	P 106.3	8,54	6,50	3,09	3,45	4,69	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,52%	0,60%	0,84%	0,97%	1,17%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,30	1,39	1,27	0,95	1,03	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	2,77	1,68	4,46	4,23	2,85	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 154.0	Globalisé en REGIE					
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)	P 109.0						

6 - Indicateurs financiers

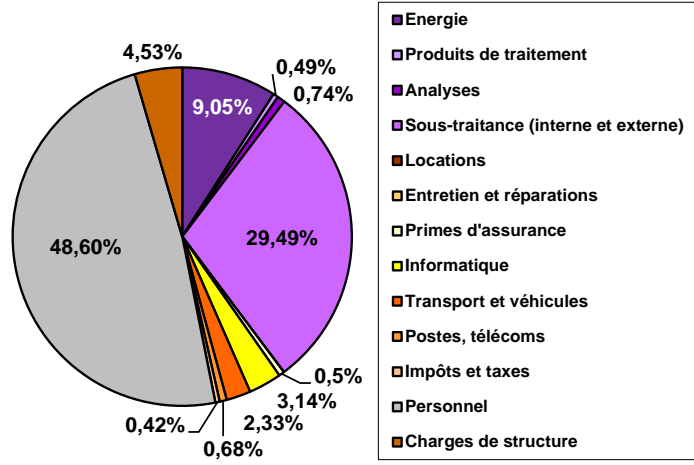
Recettes et charges du service

PS Secteur Nord-Ouest 2018		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	3 993 916 €
	Produits des travaux exclusifs	65 044 €
	Total	4 058 960 €
Charges	Energie	372 180 €
	Produits de traitement	20 085 €
	Analyses	30 570 €
	Sous-traitance (interne et externe)	1 212 883 €
	Locations	
	Entretien et réparations	
	Primes d'assurance	21 569 €
	Informatique	129 262 €
	Transport et véhicules	95 687 €
	Postes, télécoms	27 894 €
	Impôts et taxes	17 279 €
	Personnel	1 998 721 €
	Charges de structure	186 141 €
Total	4 112 271 €	
Résultat Brut en 2020		-53 311 €

RECETTES



CHARGES



4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Jumièges** et **Mesnil-sous-Jumièges**.

Il distribue environ 0,5% des volumes consommés autorisés de la Métropole, il alimente **2 382 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2018) soit 0,48% de la population.

Historique du contrat

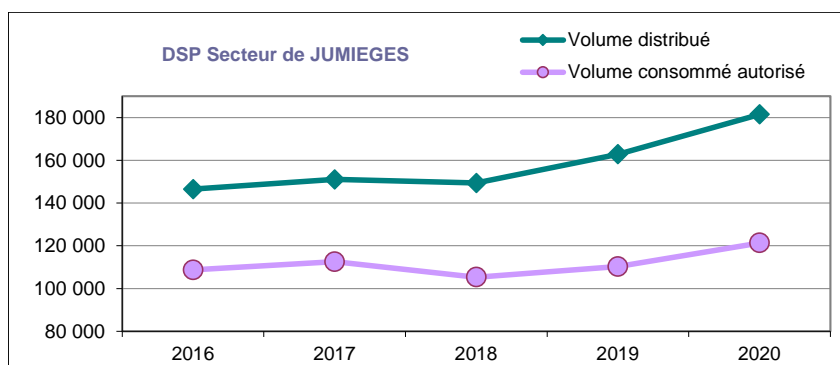
Le contrat d'affermage a été conclu entre la Collectivité et la Lyonnaise des Eaux - Eaux de Normandie, à compter du 01/02/2009 jusqu'au 31/01/2021, pour une durée initiale de 12 années. Par avenant l'échéance du contrat a été ramené au **31 décembre 2020**.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. À cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

2 - Indicateurs techniques

DSP Secteur de Jumièges		2016	2017	2018	2019	2020	Evolution NN-1
Volumes prélevés	Forage de Jumièges	142 004	123 249	72 266	78 669	54 945	
	TOTAL : V1	142 004	123 249	72 266	78 669	54 945	-30,2%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Jumièges	430	424	438	438	438	
	TOTAL : V2	430	424	438	438	438	0,0%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		141 574	122 825	71 828	78 231	54 507	-30,3%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Yainville (PS OUEST)	4 437	27 668	77 099	84 133	126 345	48,5%
	En provenance de Duclair (PS OUEST)	513	573	458	466	656	39,3%
	TOTAL : V4	4 950	28 241	77 557	84 599	127 001	50,1%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Yainville	0	0	0	0	0	
	TOTAL : V5	0	0	0	0	0	0,0%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		146 524	151 066	149 385	162 830	181 508	11,5%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	1 757	480	529	481	483	0,4%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : $V8 = V7 / D \times 365$	106 527	111 669	104 329	109 234	120 131	10,0%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	433	423	468	538	723	34,4%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		108 717	112 572	105 326	110 253	121 337	10,1%
Rendement du réseau : $R = (V10 + V5) / (V3 + V4)$		74,20%	74,52%	70,51%	67,71%	66,85%	-1,3%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		46,701	46,701	46,626	45,796	46,001	0,4%
Indice Linéaire des volumes non comptés : $ILVnc = (V6 - V8) / L / 365$		2,35	2,31	2,65	3,21	3,66	14,0%
Indice Linéaire de pertes en réseau : $ILP = (V6 - V10) / L / 365$		2,22	2,26	2,59	3,15	3,58	13,9%
Indice Linéaire des volumes consommés : $ILC = (V10 + V5) / L / 365$		6,38	6,60	6,19	6,60	7,23	9,6%
Nombre d'abonnés : N		1 188	1 207	1 205	1 202	1 216	1,2%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : $R = N / L$		25,44	25,85	25,84	26,25	26,43	0,7%



Réseau

DSP Secteur de Jumièges	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de réseau en km hors branchements	46,701	46,701	46,626	45,796	46,001
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	52,826	52,841	52,776	51,966	52,171

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

DSP Secteur de Jumièges	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre TOTAL de branchements	1 215	1 225	1 228	1 230	1 230	1 234
Nombre de branchements Neufs	3	10	3	2	2	4
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	2	0
Nombre de branchements Renouvelés	5	3	3	19	0	1
Solde branchement plomb	0	0	0	0	0	0

Compteurs

DSP Secteur de Jumièges	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre TOTAL de compteurs	1 243	1 257	1 261	1 264	1 279
Nombre de compteurs renouvelés	12	24	11	9	7
Taux de renouvellement	0,97%	1,91%	0,87%	0,71%	0,55%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	5,63	6,38	7,63	8,21	9,14

La couverture en compteurs équipés radio est de 98,9%

Fuites

DSP Secteur de Jumièges	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de fuites réparées sur canalisation	9	8	3	12	11
Nbre de fuites réparées sur branchement	6	2	6	9	9
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	4	18	7	8	9
Nombre TOTAL de fuites réparées	19	28	16	29	29

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

DSP Secteur de Jumièges	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de fuites réparées sur canalisation	9	8	3	12	11
Linéaire de canalisation en km	46,701	46,701	46,626	45,796	46,001
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,193	0,171	0,064	0,262	0,239

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

DSP Secteur de Jumièges	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de fuites réparées sur branchement	6	2	6	9	9
Nombre de branchements	1 225	1 228	1 230	1 230	1 234
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,490	0,163	0,488	0,732	0,729

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

DSP Secteur de Jumièges	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2020
Nombre d'abonnés	1 188	1 207	1 205	1 202	1 216	0	1 216

Répartition des volumes consommés

DSP Secteur de Jumièges	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2020
Volumes consommés	106 527	111 669	104 329	109 234	144 421	0	144 421

Remarque : les valeurs le nombre d'abonnés domestiques et non domestiques ainsi que les volumes consommés associés transmises par EDN pour 2017 sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016.

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS DSP Secteur de Jumièges	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2020	11	0	100,0%	22	0	100,0%

Pour l'UDI Jumièges, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique.

Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffusées par les pesticides.

(Synthèse ARS jointe en annexe)

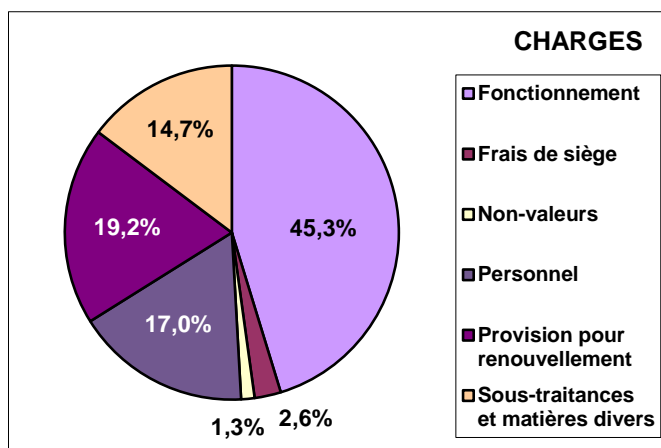
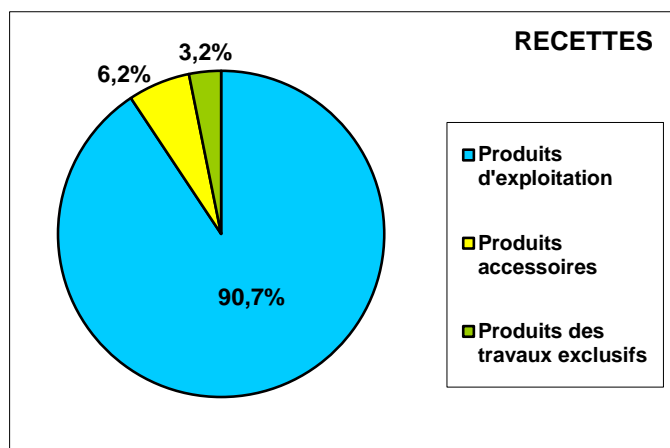
5 - Indicateurs de performance

DSP Secteur de Jumièges		Code indicateur	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	91,7%	95,5%	95,7%	87,5%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage de Jumièges	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	UGE 135 Sect. Jumièges		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	104	104	109	109	110
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	74,20%	74,52%	70,51%	67,71%	66,85%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	2,35	2,31	2,65	3,21	3,66
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	2,22	2,26	2,59	3,15	3,58
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	1,20%	0,90%	0,84%	0,85%	0,85%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	3,37	6,63	6,64	4,16	4,93
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	4,21	13,26	1,66	4,99	4,11
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,99%	2,56%	1,79%	1,46%	2,17%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €m ³)		P 109.0	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

DSP Secteur de Jumièges		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	102 953 €
	Produits accessoires	7 003 €
	Produits des travaux exclusifs	3 596 €
	Total	113 552 €
Charges	Fonctionnement	66 504 €
	Frais de siège	3 747 €
	Non-valeurs	1 907 €
	Personnel	24 947 €
	Provision pour renouvellement	28 170 €
	Sous-traitances et matières divers	21 644 €
	Total	146 919 €
Résultat Brut en 2020		-33 367 €



Un avenant de fin de contrat est en cours, ce dernier prendra en compte l'ensemble des données concernant le solde des comptes de renouvellement.

ANNEXES
AU RAPPORT D'ACTIVITE
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE 2020

EAU DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Annexe 1 : Synthèse des données 2020 par commune

Communes de la Métropole ROUEN Normandie	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseau (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Création de branchements neufs	Renouvellement de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Renouvellement de compteurs	Taux de renouvellement compteurs	Age moyen du parc compteur	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Amfreville la Mivoie	3 354	1 469	136 986	21,100	1 257	1	3	11	1 487	12	0,81%	6,45	1	5
Anneville-Ambourville	1 216	500	44 298	24,231	528	2	9	0	529	32	6,05%	6,67	2	0
Bardouville	643	283	27 654	14,393	290	1	0	0	298	14	4,70%	7,42	0	0
Belbeuf	2 268	998	95 736	28,975	777	8	3	10	1 020	42	4,12%	7,63	1	1
Berville-sur-Seine	561	224	20 683	10,111	235	0	0	0	237	5	2,11%	6,50	4	3
Bihorel	8 498	3 719	348 977	39,134	2 185	6	3	0	3 836	33	0,86%	7,03	7	5
Bois Guillaume	14 709	5 866	770 384	91,376	4 218	19	36	0	6 072	55	0,91%	6,66	10	18
Bonsecours	6 533	2 562	263 124	37,016	1 864	1	37	0	2 595	58	2,24%	6,97	6	17
Boos	3 912	1 675	155 589	47,959	1 295	7	0	0	1 713	24	1,40%	8,24	1	1
Canteleu	14 641	6 273	709 871	59,231	2 674	2	1	0	6 714	23	0,34%	7,04	19	11
Caudebec lès Elbeuf	10 225	4 277	485 116	47,835	3 622	15	6	0	4 464	182	4,08%	3,87	2	17
Cléon	4 968	1 945	259 651	31,047	237	0	7	6	1 947	10	0,51%	3,82	5	3
Darnétal	9 857	3 968	414 123	42,572	1 908	18	2	94	4 191	219	5,23%	8,04	5	2
Déville lès Rouen	10 534	4 601	565 073	40,900	2 745	11	3	0	4 897	17	0,35%	6,90	8	10
Duclair	4 171	1 998	204 193	38,428	1 963	5	0	1	2 074	35	1,69%	6,60	2	16
Duclair (Sect. PSNO2018)		8	815	2,991	14	0	0	0	9	10	111,11%	4,44	2	0
Elbeuf sur Seine	16 329	6 432	796 529	73,801	275	0	0	0	6 430	230	3,58%	3,76	5	10
Epinay sur Duclair	527	217	29 972	13,228	232	2	129	0	222	8	3,60%	6,95	0	0
Fontaine sous Préaux	539	227	24 427	11,180	2 724	15	18	0	233	7	3,00%	6,73	2	2
Franqueville St Pierre	6 305	2 755	262 466	57,612	360	0	19	8	2 800	96	3,43%	8,41	4	4
Freneuse	961	449	43 118	13,736	708	16	33	4	446	5	1,12%	4,05	3	0
Gouy	893	353	31 759	11,231	3 731	5	19	0	358	19	5,31%	3,87	0	0
Grand-Couronne	9 907	4 355	491 473	82,038	2 348	19	74	0	4 445	682	15,34%	7,20	3	10
Hautôt sur Seine	413	169	14 569	7,893	187	1	0	0	185	0	0,00%	7,63	1	1
Hénouville Bas (Sect. PSNO2018)	277	129	13 005	7,977	NR	NR	NR	0	136	6	4,41%	5,88	3	0
Hénouville Haut (Sect. PSQUEST)		487	60 180	9,892	441	0	0	0	495	53	10,71%	3,46	0	1
Houpeville	2 861	1 164	109 559	24,031	1 148	3	0	0	1 197	76	6,35%	7,84	0	1
# Houpeville (Sect. PSNO2018)	0	0	0	0,364	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00	0	0

Communes de la Métropole ROUEN Normandie	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseau (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Création de branchements neufs	Renouvellement de branchements	Solde branchements	Nombre de compteurs	Renouvellement de compteurs	Taux de renouvellement compteurs	Age moyen du parc compteur	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Isneauville*	3 383	1 684	187 921	39,020	1 317	36	0	0	1 751	15	0,86%	6,16	4	16
Jumièges	1 749	903	107 172	29,982	929	4	1	0	949	6	0,63%	9,22	10	7
La Bouille	748	336	31 526	8,928	360	0	19	0	336	7	2,08%	12,21	0	0
La Londe	2 412	1 024	103 856	32,461	1 116	4	24	0	1 028	11	1,07%	5,44	2	6
La Neuville Chant d'Oisel	2 318	958	106 265	38,390	708	16	33	0	965	39	4,04%	8,15	6	6
Le Houllme	4 062	2 103	159 924	22,658	1 527	4	9	0	2 188	136	6,22%	7,50	1	3
# Le Houllme (Sect. PSNO2018)		0	0	0,169	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00	0	0
Le Grand-Quevilly	26 019	12 757	1 361 541	136,795	3 731	5	19	10	13 563	23	0,17%	7,01	7	28
Le Mesnil Esnard	8 271	3 613	345 606	49,922	2 348	19	74	47	3 651	53	1,45%	7,67	2	5
Le Mesnil sous Jumièges	633	313	37 249	16,019	305	0	0	0	330	1	0,30%	8,91	1	2
Le Petit Quevilly	22 561	8 491	1 133 172	81,542	4 533	1	18	0	8 628	1 288	14,93%	6,92	1	11
Le Trait	4 946	2 407	260 560	41,008	1 891	2	2	0	2 572	85	3,30%	9,22	9	8
Les Authieux sur le Port St Ouen	1 294	540	50 126	14,839	4 533	1	18	0	546	24	4,40%	3,54	0	1
Malainay	6 174	2 742	263 253	42,430	2 327	14	30	0	2 828	12	0,42%	6,41	6	3
Maromme	10 868	4 956	593 188	47,938	2 224	3	3	0	5 211	21	0,40%	7,28	15	16
Mont Saint Aignan	19 635	6 926	1 017 022	89,059	4 088	13	5	0	7 168	41	0,57%	7,28	16	7
Montmain	1 320	635	67 133	14,152	440	1	5	0	640	47	7,34%	7,38	1	4
Moulineaux	952	423	42 489	10,998	458	5	0	0	425	3	0,71%	12,16	1	0
Notre-Dame de Bondeville	7 073	3 213	285 830	35,974	2 258	13	1	0	3 370	19	0,56%	7,70	6	12
Oïssel	12 157	5 291	492 369	72,531	1 74	0	1	0	5 368	1 071	19,95%	6,69	15	24
Orival	908	387	41 855	13,125	4 123	11	34	0	387	7	1,81%	1,90	0	0
Petit Couronne	8 830	4 052	361 095	53,578	2 157	4	1	0	4 105	952	23,19%	5,85	1	4
Quevillon	608	251	27 014	11,200	NR	2	41	0	254	9	3,54%	5,78	1	2
Quévreville la Poterie	1 021	419	40 278	14,645	318	2	0	1	424	6	1,42%	4,39	0	2
Quincampoix (Sect. PSNO2018) La Muette	82	33	3 493	7,116	voir note	0	0	0	voir note	0	0,00%	0,00	voir note	voir note
Roncherolles sur le Vivier	1 182	525	43 854	14,170	494	1	1	0	532	13	2,44%	7,78	2	1
Rouen	112 965	35 796	6 585 308	394,866	19 740	46	283	90	37 158	1 586	4,27%	7,69	59	83
# Rouen (Sect. PSNO2018)	0	0	0	0,627	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00	0	0

Communes de La Métropole ROUEN Normandie	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes en m ³	Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Création de branchements neufs	Renouvellement de branchements	Solde branchements P.L.O.M.B	Nombre de compteurs	Renouvellement de compteurs	Taux de renouvellement compteurs	Age moyen du parc compteur	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Sahurs	1 241	565	50 840	16,510	560	2	1	0	577	0	0,00%	7,83	1	2
Saint Aubin Celloville	1 123	465	47 946	15,329	381	0	16	0	469	43	9,17%	6,59	1	1
Saint Aubin Epinay	1 044	420	45 086	16,750	323	0	2	0	425	10	2,35%	4,93	4	3
Saint Aubin lès Elbeuf	8 353	3 712	468 830	56,550	3 224	15	2	0	3 733	33	0,88%	4,18	6	3
Saint Etienne du Rouvray	28 750	11 961	1 441 818	161,536	7 350	79	53	114	12 169	3 424	28,14%	5,70	19	36
Saint Jacques sur Darnétal	3 004	1 323	133 721	41,485	1 091	4	12	0	1 343	16	1,19%	8,65	3	8
Saint Léger du Bourg Denis	3 625	1 508	162 425	23,191	1 425	2	5	0	1 534	56	3,65%	9,10	1	5
Saint Martin de Boscherville	1 559	682	65 484	20,704	NR	4	2	0	704	24	3,41%	6,86	3	4
Saint Martin du Vivier (Régie RouenElbeuf)	1 611	716	89 071	21,356	753	3	1	0	718	17	2,37%	6,11	2	1
Saint Martin du Vivier (Sect. PSNO2018)		42	6 714	0,722	voir note	0	0	0	voir note	0	0,00%	0,00	voir note	voir note
Saint Paër	1 344	589	66 901	35,472	626	4	0	0	614	16	2,61%	7,14	11	2
Saint Pierre de Manneville	924	394	32 750	13,001	341	1	0	0	400	1	0,25%	7,52	1	0
Saint Pierre de Var. (Sect. PSQUEST)	2 349	1 034	104 429	30,081	1 035	4	0	0	1 076	16	1,49%	6,29	0	1
Saint Pierre de Var. (Sect. PSNO2018)		3	374	0,811	4	0	0	0	3	0	0,00%	11,00	0	0
Saint Pierre lès Elbeuf	8 376	3 412	385 542	54,434	3 080	17	26	0	3 348	38	1,14%	4,99	3	8
Sainte Marguerite sur Duclair	2 061	852	85 306	23,062	838	8	7	0	868	10	1,15%	7,13	7	4
Sotheville lès Rouen	29 402	11 992	1 524 512	131,227	8 102	44	87	0	12 207	2 995	24,54%	6,59	14	29
Sotheville sous le Val	778	297	27 512	8,931	302	1	0	0	295	3	1,02%	4,45	1	1
Tourville la Rivière	2 525	1 137	178 157	26,964	1 022	4	0	0	1 140	25	2,19%	4,23	0	2
Val de la Haye	718	316	45 586	13,399	345	0	1	0	329	2	0,61%	7,88	1	0
Yainville	1 059	556	50 212	15,477	570	1	0	0	582	2	0,34%	8,92	1	0
Ymare	1 174	495	47 439	9,418	399	8	0	0	498	20	4,02%	4,09	0	0
Yville-sur-Seine	456	198	22 073	9,980	205	0	3	0	205	9	4,39%	6,46	0	1
# Bosc Guérard St Adrien (Sect. PSNO2018)	0	0	0	0,071	0	0	0	0	0	0			0	0
# Douville s/ Andelle (Régie RouenElbeuf)	0	0	0	0,776	0	0	0	0	0	0			0	0
# Fontaine le Bourg (Sect. PSNO2018)	0	0	0	5,305	0	0	0	0	0	0			0	0
# Pissy Penville (Sect. PSQUEST)	0	0	0	0,920	0	0	0	0	0	0			0	0
# Pont St Pierre (Régie RouenElbeuf)	0	0	0	6,607	0	0	0	0	0	0			0	0
# Quincampoix (Sect. PSQUEST)	0	0	0	0,220	0	0	0	0	0	0			0	0
# Radepont (Régie RouenElbeuf)	0	0	0	2,087	0	0	0	0	0	0			0	0
# Romilly sur Andelle (Régie RouenElbeuf)	0	0	0	0,377	0	0	0	0	0	0			0	0
# St Georges/ Fontaine (Sect. PSNO2018)	0	0	0	2,088	0	0	0	0	0	0			0	0

Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)

Régie secteur Rouen : Rouen La Jatte



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de ROUEN LA JATTE (000387)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 275 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,05 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,20 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le chlortoluron.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandic.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 215 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,55 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,50 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de ROUEN BAS DE VILLE (000383)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux, Darnétal et Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 112 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,16 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,57 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de DARNETAL (000329)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Darnétal.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 27 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,18 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,42 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de FONTAINE-SOUS-PREAUX (000531)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 8 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,43 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,48 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le chlortoluron.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de MONTMAIN (003742)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Charleval.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 9 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 19,70 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de PLATEAU EST FRANQUEVILLE (000420)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Douville, de Radepont et des Longues Raies.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 62 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,69 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,49 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de PLATEAU EST NEUVILLE (002319)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Radepont.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 21 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,06 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 18,98 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER (002314)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint Aubin Epinay.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 20 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,94 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,31 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de ST AUBIN EPINAY BS (000504)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Bas-Service.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 9 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,66 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 26,17 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Haut-Service.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,94 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,53 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 10 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,18 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,63 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandic.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 215 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,55 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,50 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de GRAND QUEVILLY (000353)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Moulineaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,39 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 19,76 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de OISSEL (000379)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Oissel.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,99 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,18 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,85 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,01 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de GD COURONNE - MOULINEAUX (000376)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 42 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,39 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 19,29 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de MAISON BRULEE (002788)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le forage de Mauny (Les Varrats).

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 7 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 18,60 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de CAUDEBEC-LES-ELBEUF (000326)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 26 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,25 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 9,86 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de ELBEUF BUQUET (002012)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Mauny (Les Varrats) et de la Neuville du Bosc.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 20 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,80 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,22 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de ELBEUF EST (001498)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 18 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,25 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 8,85 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de ELBEUF OUEST (000338)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage d'Elbeuf pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival et le forage les Ecameaux(Elbeuf).

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 31 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,48 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 9,35 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de FRENEUSE (000544)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 29 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,85 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 26,01 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de ORIVAL (000380)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,25 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 8,89 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de ST AUBIN LES ELBEUF (000391)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Saint-Aubin-les-Elbeuf et d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 33 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

ABSENCE Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

CHLORURE Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

FORAGE En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 35,17 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,34 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de ST PIERRE LES ELBEUF (000394)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de L'Oison et la Fiefte de Saint-Pierre-les-Elbeuf.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 22 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

ABSENCE Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

CHLORE Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

FORAGE En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 32,48 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 19,32 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de BARDOUVILLE (000410)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Bardouville et de Quevillon.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de qualité moyenne. La présence de pesticides a été régulièrement observée sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en juillet 2022 pour les triazines (pesticides). Des travaux pour améliorer la qualité sont à réaliser et des actions fortes doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

De plus, sur une antenne du réseau d'Anneville Ambourville (route de la Grève), le suivi renforcé du chlorure de vinyle n'a révélé aucun dépassement de la norme (purges efficaces et suppression en février 2020 des canalisations en PVC responsables du problème).

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,81 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 32,79 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Des dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthyl atrazine désisopropyl (5) et la déséthyl atrazine (4).

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Mauny (Les Varras).

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 4 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 19,58 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/l pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Duclair.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Véolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 16 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,41 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 26,18 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 34 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,80 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,66 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de MALAUNAY - LE HOULME (001660)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Les mesures correctives permettant de distribuer une eau conforme sont poursuivies. De plus, actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Montville (les Sondres et F2 les Anglais) et de la vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 111 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,96 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 16,96 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de HÉNOUVILLE METROPOLE (002323)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage d'Hénouville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Vcolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 27 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des travaux de sécurisation et de protection du captage d'Hénouville sont à réaliser. De plus, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation de ce captage pour lutter contre les ruissellements.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,60 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 16,19 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de YAINVILLE (000404)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Yainville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 18 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 24,37 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 5,21 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de **MAROMME MELANGE** (000478)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme et de la vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Véolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 178 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,31 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,52 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/l pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.





Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de MAROMME USINE DE TRAITEMENT (000476)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Vcolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 79 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,81 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 16,58 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/l pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de DEVILLE-LES-ROUEN (001698)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Vcolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 99 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,81 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 16,20 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/l pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de ISNEAUVILLE (002317)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Véolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 34 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,80 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,90 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de LE TRAIT (000400)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage du Trait.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Véolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 18 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,37 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 16,35 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de SAHURS (000498)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Val-de-la-Haye.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Véolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 20 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,12 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,16 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de ST MARTIN DE BOSCHERVILLE (000510)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Quevillon.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Vcolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 20 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de qualité moyenne. La présence de pesticides a été régulièrement observée sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en juillet 2022 pour les triazines (pesticides). Des travaux pour améliorer la qualité sont à réaliser et des actions fortes doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,91 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,45 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Des dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthyl atrazine déisopropyl (7) et la déséthyl atrazine (2).



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de ST PAER (000513)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffusées par les nitrates.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Duclair.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Vcolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,18 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,92 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/l pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2020

Zone de distribution de JUMIEGES (000467)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage de Jumièges pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Jumièges et de Yainville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Véolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 22 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,42 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.


La valeur moyenne est de 16,06 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/l pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 
ID : 076-200023414-20201214-C2020_0618-DE



Réf dossier : 5731
N° ordre de passage : 40
N° annuel : C2020_0618

DÉLIBÉRATION RÉUNION DU CONSEIL DU 14 DÉCEMBRE 2020

S'engager massivement dans la transition sociale-écologique - Assainissement et Eau - Eau - Régie publique de l'Eau - Programme de travaux d'eau potable 2021 : approbation

Le coût du programme de travaux de l'année 2021, joint en annexe, est estimé à 14 050 000 € HT pour les 71 communes de la Métropole.

Il comprend les opérations principales suivantes :

- de renouvellement et d'extension du réseau et de sécurisation de la distribution pour un montant de 7 500 000 € HT,
- de remplacement de branchements en plomb pour un montant de 150 000 € HT,
- de gros entretiens et de renouvellement des équipements électromécaniques pour un montant de 350 000 € HT,
- de travaux de génie civil sur les stations et les réservoirs pour un montant de 1 200 000 € HT,
- de travaux sur les unités de production d'eau potable pour un montant de 3 075 000 € HT,
- des études pour un montant total de 1 775 000 € HT.

S'agissant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution, ils seront en partie réalisés par le groupement SADE CGTH SOGEA NORD OUEST TP-SPIE BATIGNOLLES NORD titulaire d'un marché à bons de commandes (pour 4 pôles métropolitains) et CISE TP (pôle Austreberthe Cailly).

Pour ce qui concerne le périmètre de la Régie de l'Eau, périmètre ex-CAR, les travaux de remplacement de branchements en plomb seront réalisés par le groupement SAT-SADE CGTH.

Pour les opérations de gros entretiens-renouvellement, les travaux sur les ouvrages de stockage d'eau et sur les unités de production d'eau potable, pour certains travaux de renouvellement, de déplacement de réseaux, ainsi que pour les études, il est nécessaire de procéder au lancement de

consultations conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique et au programme de travaux dont il est ici demandé approbation. Le lancement des consultations fera l'objet d'une délibération du Bureau.

Ce programme comprend des opérations susceptibles de bénéficier de subventions de la part de l'État, du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre du contrat global.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Etant précisé que le Conseil de Métropole s'est réuni en visioconférence le 14 décembre 2020, sous la Présidence de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, selon convocation du 4 décembre 2020,

La séance a été diffusée en direct sur le site de la Métropole Rouen Normandie, sur Youtube et le réseau social Facebook.

Vu les statuts de la Métropole,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'Eau et de la Régie publique de l'Assainissement en date du 8 décembre 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que le programme de travaux sera soumis au Conseil de la Métropole dans le cadre du vote de la délibération budgétaire,
- que les travaux concernés sont susceptibles d'être subventionnés,

Décide : Votes POUR : 114 voix (unanimité des membres présents et représentés)

- d'approuver le programme de travaux 2021 joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 
ID : 076-200023414-20201214-C2020_0618-DE

La dépense qui en résulte sera imputée sur les chapitres 21 et 23 du budget principal de la Régie publique de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie, sous réserve de l'adoption du budget 2021.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU CONSEIL DU 14 DÉCEMBRE 2020

PARTICIPANTS

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) à partir de 18h06, Mme ARGENTIN (Rouen) à partir de 19h13 et jusqu'à 22h06, Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), M. BEREGOVOY (Rouen) jusqu'à 23h03, Mme BERNAY (Malaunay), M. BIGOT (Petit-Couronne) jusqu'à 23h17, Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOTTE (Oissel), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville) jusqu'à 19h28, M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marie (Canteleu), Mme CARON Marine (Rouen), Mme CERCEL (Tourville-là-Rivière), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) jusqu'à 21h00, M. DUCHESNE (Orival) jusqu'à 20h49, M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme DUTARTE (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly) jusqu'à 22h32, Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) à partir de 20h21, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours) jusqu'à 22h23, M. GRENIER (Le Houleme), M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel), M. JAOUEN (La Londe) à partir de 18h25, M. LABBE (Rouen) jusqu'à 22h38, M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LECERF (Darnétal), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 23h17, M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) jusqu'à 22h14, M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEC (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 17h56, Mme MABILLE (Bois-Guillaume), Mme MALLEVILLE (Rouen) à partir de 18h23 et jusqu'à 22h48, Mme MAMERI (Rouen), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARTOT (Rouen) jusqu'à 23h12, M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengueville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) à partir de 20h50, Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONCHALIN (Rouen) à partir de 18h42, M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 23h12, Mme MULOT (Notre-Dame-

de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen) jusqu'à 21h58, Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. NOUALI (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PEREZ (Bois-Guillaume) à partir de 17h57, M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENOU (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 23h10, M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville) jusqu'à 23h05, M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), M. ROYER (Hénouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf), Mme SLIMANI (Rouen), Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine), M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen), M. PRIMONT (Rouen), Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VION (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h17 et jusqu'à 22h58, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 23h16.

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à M. LABBE jusqu'à 19h13 puis à partir de 22h06 et jusqu'à 22h38, Mme BONA (Ymare) pouvoir à M. DELALANDRE, M. BURES (Rouen) pouvoir à M. PRIMONT, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme FLAVIGNY, M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) pouvoir à M. LAMIRAY, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) pouvoir à Mme DELOIGNON jusqu'à 20h21, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. BONNATERRE à partir de 22h23, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. VENNIN, M. JOUENNE (Sahurs) suppléé par Mme ROUILLARD-GUIGNERY, Mme MALLEVILLE (Rouen) pouvoir à Mme DUTARTE jusqu'à 18h23 et à partir de 22h48, M. MARIE (Elbeuf) pouvoir à M. MERABET, M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) suppléé par Mme BERTHEOL, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à M. BONNATERRE jusqu'à 20h50, Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) pouvoir à M. CHAUVIN.

Etaient absents :

Mme HARAUX (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val).

PROGRAMME DE TRAVAUX
2021
Direction de l'Eau

I - EXTENSION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ADDUCTION ET DISTRIBUTION		Montant €HT
Type d'opération	Précisions	7 500 000
Travaux de renouvellement de réseau régulier	Porter le renouvellement vers 1 % (valeur estimée 0,75 %)	
SOUS-TOTAL		7 500 000

II - REMPLACEMENT DE BRANCHEMENTS EN PLOMB		Montant €HT
Type d'opération et origine	Précisions	150 000
Eradication des branchements en plomb	Fin du programme de remplacement des branchements	
SOUS-TOTAL		150 000

III - GROS ENTRETIEN & RENOUELEMENT ELECTROMECANIQUE - STATIONS - RESEAUX et DIVERS		Montant €HT
Objet	Travaux	
Achat de débitmètres et mesure de niveaux de réservoirs	Sectorisation et contrôle du fonctionnement du réseau et fuites	50 000
Renouvellement des équipements de production	Achat fourniture : média filtre, vannes, pompes, surpresseurs air, matériel analyse, filtre à sable et équipements	200 000
Renouvellement des équipements de production	Remplacement ou régénération des filtres à charbon en grain (CAG)	100 000
SOUS-TOTAL		350 000

IV - OUVRAGES DE STOCKAGE D'EAU - CONSTRUCTION OU GENIE CIVIL		Montant €HT
Objet	Travaux	
Travaux conservatoires de Génie Civil et réhabilitation	Usine de Maromme - Réhabilitation et couverture des filtres à sable	280 000
Reprise d'étanchéité des réservoirs	Protection et renforcement de la dalle de couverture Réservoir eau traitée Chapelle	
Gestion des capacités de stockage	Renouement des canalisations des réservoirs de Bardouville et de Mayse Bastié à Saint Etienne du Rouvray	540 000
	Isolation et étanchéité des couvertures des réservoirs de Maromme et provision pour urgence réservoirs (fillet chute de pierre, renforcement, etc...)	
	Création d'une station de surpression pour secours Saint Pierre lès Elbeuf	400 000
SOUS-TOTAL		1 200 000

V - UNITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - MESURES REGLEMENTAIRES		Montant €HT
Objet	Travaux	
Protection des captages	Création de haies, fascines, Triboudaine, travaux réglementaires suite DUP....	360 000
Mise à niveau des traitements	Remplacement des unités d'ultrafiltration de la Jatte et de Fontaine sous Préaux	2 250 000
Mise à niveau des traitements	Equiper les forages du Haut Caillly et de Quevillon de traitement des pesticides par charbon actif	250 000
Mise en place de dispositifs de sécurité des personnes sur les ouvrages	Diverses améliorations sur les réservoirs, usines et stations de pompage, sécurité des personnes, matériel surveillances sites	215 000
SOUS-TOTAL		3 075 000

VI - ETUDES		Montant €HT
Objet	Travaux	
Etudes de maîtrise d'œuvre, levés topographiques, investigations complémentaires sur réseaux avant travaux	Etudes de maîtrise d'œuvre, levés topographiques, investigations complémentaires sur réseaux avant travaux	675 000
Etude de partenariat et de recherche	Etudes de recherche en eau et de modélisation hydrogéotechnique des ressources avec le BRGM	850 000
Schéma Directeur Eau	Schéma directeur global de la production et distribution ainsi que les performances écologiques (part 2019)	250 000
SOUS-TOTAL		1 775 000

TOTAL GENERAL		14 050 000
----------------------	--	-------------------

Annexe 4 : Glossaire

Définitions précisées dans la circulaire du 28 avril 2008

1. Parties prenantes

Autorité organisatrice

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte...) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

Opérateur (ou exploitant ou gestionnaire ou service gestionnaire)

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau ou de l'assainissement¹.

Habitant

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

Habitant desservi

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

Abonné (ou usager ou client)

Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement². L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc..

L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quel que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Un abonnement ne correspond donc pas nécessairement à un unique point de consommation et peut concerner plusieurs logements (logements collectifs)

Abonné domestique ou assimilé

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'Agence de l'Eau.

Un abonné domestique n'est donc pas uniquement relatif à la desserte de logement(s)

Abonnement

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service³. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

2. Service, missions du service, réclamation

2.1 Service

Service

Au sens du présent document, on entend par « service » le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

2.2 Missions du service de l'eau

Mission de production

La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre ou non le captage, l'adduction de l'eau brute, le pompage en sortie d'usine. La conduite de transfert jusqu'au réservoir situé en dehors des limites de l'usine et ce même réservoir font partie de la distribution.

1 Inspiré de la norme NF P 15-900-1 de juillet 2000: Services publics locaux. Lignes directrices pour les activités de service de l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement. Partie 1 : Service à l'utilisateur - Définition 18.

2 Inspiré de la norme NF PI 5-900-1 (définitions 33 et 34)

3 Norme NF PI 5-900-1 (définition 8)

Mission de transfert

La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de ventes en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Mission de distribution

La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

2.3 Missions du service de l'assainissement collectif

Mission de dépollution

La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre ou non le pompage en sortie d'usine et le rejet lui-même. Les ouvrages situés à l'amont de l'entrée de l'usine de dépollution et de son by-pass font partie de la mission de transport.

Mission de transport

La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Mission de collecte

La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

2.4 Réclamation

Réclamation

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue⁴.

3. Définitions techniques

3.1 Service de l'eau

Réseau de desserte

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements⁵.

Volume produit⁶

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Volume acheté en gros (ou achetés à d'autres services d'eau potable)

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé⁷.

Volume vendu en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté⁷.

4 Définition 3.2 de la norme ISO 10002 : 2004 de juillet 2004. Management de la qualité. Satisfaction des clients. Lignes directrices pour le traitement des réclamations dans les organismes.

5 Il s'agit donc de la même définition que celle de l'ASTEE dans la revue Techniques Sciences Méthodes n° 4bis-90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

6 Définition de l'ASTEE. Techniques Sciences Méthodes n° 4bis -90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

7 Le volume importé et le volume exporté sont également définis par l'ASTEE

8 Ces définitions correspondent aux définitions du SANDRE : Échanges DDASS - Distributeurs Version 0.4 du 07/02/2006

Volume mis en distribution⁶

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume comptabilisé⁶

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Volume de service du réseau⁶

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume consommateurs sans comptage⁶

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

Echantillon⁸

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

3.2 Service de l'eau : correspondance des définitions avec la terminologie de l'IWA

L'International Water Association présente dans son document « Performance Indicators for Water Supply Services - Opérations & Maintenance Specialist Group » un tableau permettant de faire un bilan des volumes d'eau sur un service. La correspondance entre la terminologie de l'IWA et celle de l'ASTEE (reprise en grande partie au § 3.1) figure dans le tableau suivant, qui est le bilan des volumes tel que vu par l'IWA :

System input volume / Volume produit (1) + Volume acheté en gros (3) + Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Authorised Consumption / Volume consommé autorisé (2) + Volume vendu en gros (4)	Billed authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4)	Billed metered consumption (included water exported) / Volume comptabilisé (1) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4)	Revenue water / Volume facturé (1)
		Unbilled authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie non facturée)	Unbilled metered consumption / Volume comptabilisé (1) (partie non facturée) Unbilled unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie non facturée) + Volume de service du réseau (1)	Non revenue water / Volume non facturé
	Waterlosses / Volume de pertes (5)	Apparent losses / Pertes apparentes	Unauthorised consumption / Volume détourné (1) Metering inaccuracies / Volume défaut de comptage (1)	
		Real losses / Pertes réelles	Real losses on raw water mains and at the treatment works (if applicable) / Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1) Leakage on transmission and/or distribution mains / Volume des fuites (1) (pour la part due aux conduites de transfert et de distribution) Leakage and overflows at transmission and/or distribution tanks / Volume gaspillé (1) (pour la part due aux débordements de réservoirs) + Volume de fuites (1) (pour la part due aux fuites de réservoirs)	

			Leakage on service connections up to the measurement point / Volume des fuites (1) (pour la part due aux branchements jusqu'aux compteurs)
--	--	--	---

(1) défini par l'ASTEE

(2) défini dans le présent document

(3) strictement égal au volume importé défini par l'ASTEE

(4) strictement égal au volume exporté défini par l'ASTEE

(5) volume des pertes en distribution de l'ASTEE si le périmètre considéré est le système de transport et de distribution, c'est-à-dire hors adduction et production

On a les égalités suivantes :

Volume consommé autorisé IWA = volume consommé autorisé (défini dans le présent document) + volume vendu en gros (exporté)

Volume consommé total = volume consommé autorisé IWA + volume détourné + volume défaut de comptage

3.3 Service de l'assainissement collectif

Réseau de collecte des eaux usées

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques⁹.

Station d'épuration (ou usine de dépollution)

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Inondation

L'eau pluviale ne peut être évacuée par le réseau car les bouches d'engouffrement sont obstruées totalement ou partiellement (le réseau en lui-même n'est pas saturé) ; en période de crue de cours d'eau, l'eau inonde la chaussée suite à un défaut d'étanchéité des déversoirs d'orage.

Débordement

L'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obstruction partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).

Infiltrations

L'eau s'infiltré dans les locaux des usagers par le sol ou les murs en sous-sol.

Refoulement

Retour d'eau du réseau public vers les locaux de l'utilisateur par l'intermédiaire de son branchement. Cela se produit lorsque le branchement n'est pas équipé d'un dispositif anti-refoulement (clapet, pompage) et que la pression (ou niveau d'eau) est élevée dans le réseau public.

⁹ Il est courant de parler de « réseau de collecte hors branchements » pour ne désigner que les canalisations de collecte, de transport et les ouvrages et équipements hydrauliques.

Ma Métropole
metropole-rouen-normandie.fr
0 800 021 021
Service & appel gratuits

Métropole Rouen Normandie

Le 108
108 Allée François Mitterrand
CS 50589
76006 ROUEN CEDEX
Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

www.metropole-rouen-normandie.fr